

Activité des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

(CSAPA) d'Occitanie

Services ambulatoires et résidentiels

Bilan d'activité 2019

AVRIL 2021

Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie d'Occitanie

Services ambulatoires et résidentiels

Bilan d'activité 2019

Avril 2021

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)

Guillaume Sudérie (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :

Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)

Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE.....	1
2/ LES 37 CSAPA AMBULATOIRES.....	3
LES PUBLICS REÇUS	4
Dans les différents dispositifs	4
Dans les départements	5
Selon l'âge.....	6
Estimation du taux d'accueil dans les CSAPA pour 1 000 habitants de 20-59 ans.....	7
Selon les revenus	8
Selon le logement	9
L'origine des orientations	10
L'INTERVENTION DES CSAPA AUPRÈS DE L'ENTOURAGE.....	13
LES PRODUITS ET LES USAGES	15
Analyse des produits perçus comme les plus dommageables.....	15
Produits à l'origine de la prise en charge.....	15
Usage par voie veineuse	17
L'ACTIVITÉ DES CSAPA AMBULATOIRES.....	17
Les professionnels.....	17
Les consultations.....	20
Les stratégies de sevrage	20
Les actions de dépistage	22
FINANCEMENT DES STRUCTURES	23
3/ LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS AU SEIN DES CSAPA EN OCCITANIE	24
DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET FILES ACTIVES	24
L'ACTIVITÉ	27
LES ORIENTATIONS.....	30
LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LES CJC D'OCCITANIE.....	30
4/ LES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT DANS LES CSAPA EN OCCITANIE EN 2019	32
LES APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES RELAIS (ATR)	32
LES CENTRES THÉRAPEUTIQUES RÉSIDENTIELS (CTR).....	37
LES FAMILLES D'ACCUEIL	41
5/ LES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES CSAPA OCCITANS	42
6/ LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES	43

1/ INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

Un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est une structure pluridisciplinaire médicosociale qui a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction.

Ces dispositifs sont régis à partir de différents textes réglementaires :

- La circulaire n° DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie.
- Le décret n°2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions CSAPA (JO du 15 mai 2007) détaille les missions de ces établissements.
- La circulaire DGS du 10 mars 2006 (CSAPA) relative au renouvellement des autorisations des CSST et à la mise en place des CSAPA explicite les modalités de transition des CSST aux CSAPA.

Leurs missions sont définies à l'article L. 3411-6 du Code de la santé publique : *"Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie assurent obligatoirement des missions d'accompagnement médico-psycho-social, de soins, de réduction des risques et des dommages et de prévention individuelle et collective"*. Cet article, introduit par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, rend désormais obligatoire la mission de prévention de ces établissements.

Les missions des CSAPA sont précisées aux articles D. 3411-1 à D. 3411-10 du Code de la santé publique, dont certains éléments sont explicités par la circulaire n° DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008. Aux termes de ces textes, les CSAPA accueillent toute personne en difficulté avec une conduite addictive (consommation de substances psychoactives licites ou illicites, y compris tabac et médicaments, addictions sans substance) et leur entourage.

La grande majorité des prises en charge sont ambulatoires. Toutefois, des services résidentiels viennent compléter une offre d'accompagnement des problématiques addictives. Notons aussi que ces centres, pour une grande part d'entre eux, sont promoteurs de Consultations Jeunes Consommateurs.

La prise en charge des addictions se fait dans un maillage associant les services médicosociaux et les services dédiés des hôpitaux et des cliniques. Le dispositif hospitalier en addictologie est organisé de façon graduée, en trois niveaux :

- 1) le niveau I qui assure les réponses de proximité (consultation, liaison), y compris les sevrages simples ;
- 2) le niveau II, ou niveau de recours spécifiquement addictologique, qui propose des prises en charge spécialisées et accueille les patients posant des problèmes particuliers. Les structures de niveau II assurent notamment des sevrages et des soins résidentiels complexes. Les services de soins de suite et de réadaptation ayant développé une activité en addictologie relèvent du niveau II ;
- 3) le niveau III, ou centre d'addictologie universitaire régional implanté dans les CHU, propose les mêmes prises en charge que les structures de niveau II. Il constitue en plus un lieu régional de ressources, de formation, et de recherche.

Les données présentées ici ne concernent que les CSAPA.

Le rapport d'activité type est adressé par les ARS aux entités juridiques gérant une ou plusieurs activités de soins. Celles-ci reçoivent en retour les rapports d'activité complétés et valident les données qui y figurent. Les documents sont ensuite centralisés à la DGS.

Les données qui sont présentées dans ce document proviennent de l'ensemble des rapports d'activité de 2019 des CSAPA de la région, transmis par l'ARS Occitanie au CREAI-ORS Occitanie qui en effectue la mise à plat et l'analyse.

Données principales recueillies dans les rapports d'activité :

- Questions relatives aux patients :
 - Nombre de patients accueillis dans l'année
 - Profil des patients : sexe, âge
 - Domicile des patients, type de logement, origine principale des ressources, couverture sociale
 - Produit consommé motivant la démarche de soins
 - Utilisation de la voie intraveineuse, pathologies associées (VIH, hépatite B et C)
 - Origine de la demande (spontanée, proches, milieu scolaire, mesures judiciaires...)
- Questions relatives à la structure :
 - Nombre total de consultations effectuées dans l'année
 - Nombre et type de prises en charge (sevrage, substitution, autres activités)
 - Données budgétaires

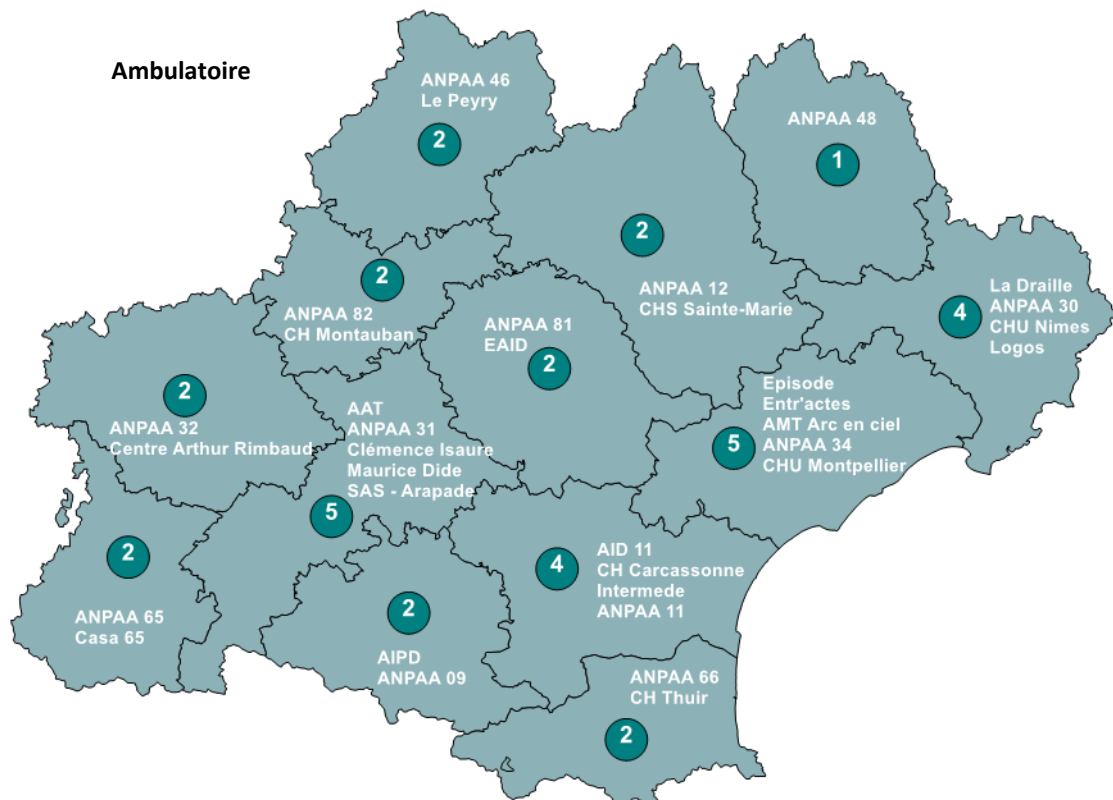
2/ LES 37 CSAPA AMBULATOIRES

En 2019, on compte 37 structures ambulatoires réparties sur la région Occitanie : parmi elles, 29 sont des CSAPA généralistes, 4 CSAPA sont spécialisés « alcool » et 4 sont spécialisés « drogues illicites ».

Type d'intervention	Nb de structures développant cette intervention (n=37)
Intervention en milieu carcéral	20
Addiction sans substance	33
Consultation de proximité	28
Consultations Jeunes Consommateurs	27
Actions de prévention	32
Intervention Formation	29
Actions de recherche	17

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Carte 1. Cartographie des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

LES PUBLICS REÇUS

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année (hors personnes de l'entourage).

Tableau 1. Caractéristiques de la file active des CSAPA d'Occitanie en 2019

	Nb de patients	Hommes	Femmes	Nouveaux patients dans l'année
Occitanie	27 793	76%	24%	46%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

27 793 personnes ont été reçues au moins une fois dans l'un des 37 centres ambulatoires d'Occitanie en 2019. Comparé à la file active de 2018, on compte 357 personnes de plus prises en charge dans les CSAPA en 2019, soit une légère augmentation de 1,3 %.

46 % des personnes reçues sont des nouveaux patients. Relativement identique chaque année, ce pourcentage indique un renouvellement important des files actives.

76 % des personnes reçues sont des hommes. Stable dans le temps, cette part est identique à celle observée au niveau national selon l'enquête nationale RECAP de l'OFDT concernant les patients des CSAPA.

Dans les différents dispositifs

Tableau 2. File active des CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 et pourcentage d'évolution

	Nombre de patients		Évolution
	en 2018	en 2019	2018-2019 (en %)
AIPD 09	501	498	-0,6
ANPAA 09	280	279	-0,4
AID 11	1 083	1 087	0,4
ANPAA 11	357	371	3,9
CSAPA CARCASSONNE - CH	682	476	-30,2
CSAPA INTERMEDE - Groupe SOS Solidarité	415	474	14,2
ANPAA 12	649	764	17,7
CSAPA Sainte-Marie 12	500	492	-1,6
ANPAA 30	1 478	1 446	-2,2
CSAPA La Draille 30	494	480	-2,8
CSAPA CHU Nîmes	702	618	-12,0
CSAPA Logos 30	1 152	1 182	2,6
Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) 31	566	516	-8,8
ANPAA 31	1 587	1 647	3,8
Service Accueil Soins Arpade 31	964	886	-8,1
CSAPA Maurice Dide 31	550	454	-17,5
Clémence Isaure Toulouse	1030	1 377	33,7
ANPAA 32	504	462	-8,3
Arthur Rimbaud 32	182	194	6,6
AMT (Arc en ciel) 34	1 608	1 845	14,7
ANPAA 34	1 084	1 121	3,4
Unité de Traitement des Toxicodépendances 34	832	943	13,3
CSAPA ENTRACTE CJC + antenne METHADONE 34*	158	172	8,9

	Nombre de patients		Évolution
	en 2018	en 2019	2018-2019 (en %)
Épisode - Béziers	1 544	1 621	5,0
ANPAA 46	325	289	-11,1
Le Peyry 46	451	478	6,0
ANPAA 48	582	585	0,5
ANPAA 65	639	645	0,9
CASA 65	369	369	0,0
ANPAA 66	1 382	1 429	3,4
CSAPA CH THUIR + Centre METHADONE*	1 460	1 244	-14,8
ANPAA 81	977	1 000	2,4
EAID (Espace Accueil Information Dépendances) 81	663	613	-7,5
ANPAA 82	605	607	0,3
CH Montauban	1 081	1 129	4,4
Ensemble des CSAPA	27 436	27 793	1,3

*Les données d'activité des deux dispositifs ont été enregistrées dans un seul rapport en 2018 comme en 2019
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

L'évolution de la file active varie fortement selon les dispositifs : dans près de six CSAPA sur dix on note une augmentation de la file active entre 2018 et 2019 alors qu'une baisse est observée dans une petite quinzaine d'autres dispositifs.

On note toutefois que les augmentations de la file active sont plus fréquentes dans les CSAPA spécialisés « alcool » (leur file active globale a augmenté de 7 % entre 2018 et 2019) ; à l'inverse, les baisses concernent plus souvent les CSAPA spécialisés « drogues illicites » (leur file active globale a baissé de 3 %).

Soulignons que la file active des structures n'est qu'un élément partiel et ne peut résumer à elle seule l'activité de l'établissement ; par ailleurs, les variations observées selon les établissements sont aussi le reflet de contextes particuliers (environnement, ressources humaines...) que les données extraites des rapports d'activité ne permettent pas de documenter.

Dans les départements

Tableau 3. Nombre et file active des CSAPA dans les départements d'Occitanie en 2019

	Nombre de CSAPA ambulatoires	Nombre de patients
Ariège	2	777
Aude	4	2 408
Aveyron	2	1 256
Gard	4	3 726
Haute Garonne	5	4 880
Gers	2	656
Hérault	6	5 702
Lot	2	767
Lozère	1	585
Hauts-Pyrénées	2	1 014
Pyrénées-Orientales	3	2 673
Tarn	2	1 613
Tarn et Garonne	2	1 736
Occitanie	37	27 793

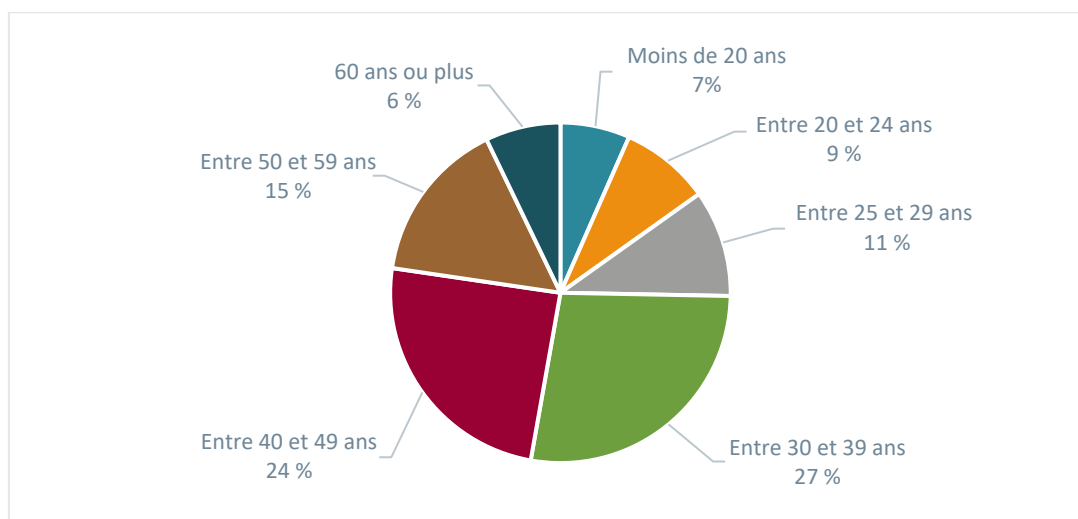
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

C'est dans les deux départements les plus importants en termes de population (la Haute-Garonne et l'Hérault) que l'on trouve le plus grand nombre de structures (respectivement, 5 et 6 CSAPA). Viennent ensuite le Gard (4 CSAPA), l'Aude (4 CSAPA) et les Pyrénées-Orientales (3 CSAPA) ; le département de la Lozère est le seul qui ne compte qu'un seul dispositif, les sept autres départements de la région comptant chacun deux CSAPA. Notons que l'Aude et les Pyrénées-Orientales sont des départements où les files actives sont importantes avec plus de 2 400 personnes.

Ainsi, le volume de personnes reçues au sein des CSAPA permet de faire des comparaisons interdépartementales tout en tenant compte des spécificités des territoires.

Selon l'âge

Graphique 1. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA d'Occitanie en 2019 selon leur âge

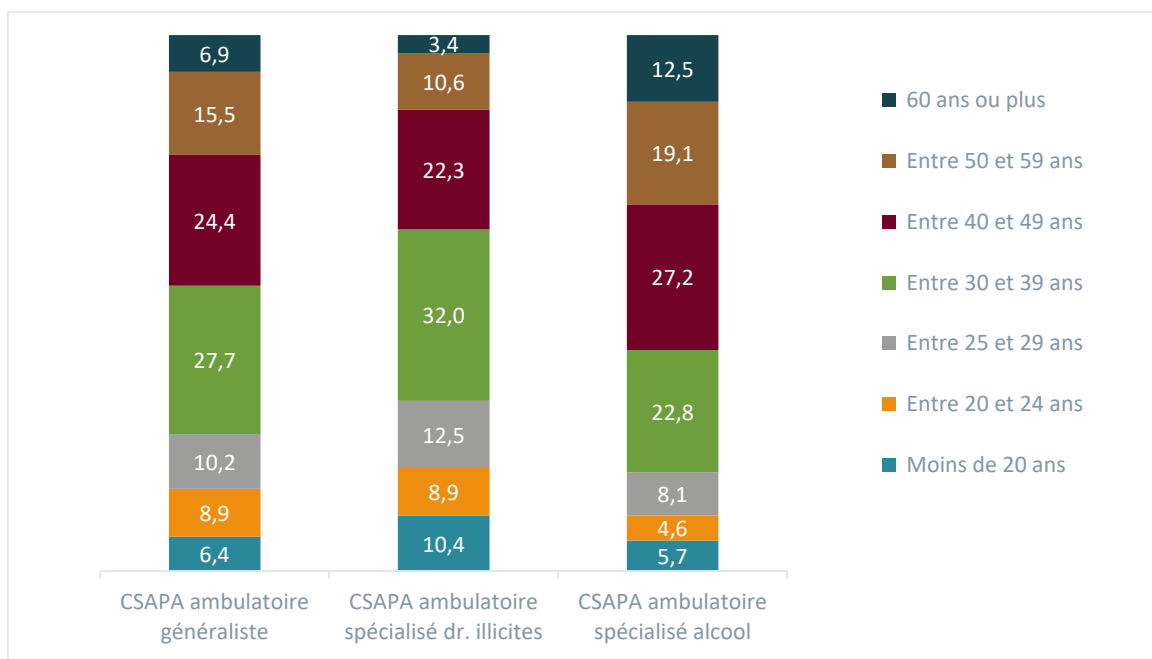


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019, un peu plus de la moitié des personnes accueillies (51 %) ont un âge compris entre 30 et 50 ans, 27 % ont moins de 30 ans et 21 % plus de 50 ans. Cette répartition est relativement stable par rapport à celles des années précédentes.

De même, la proportion de mineurs dans les CSAPA est d'environ 4 % en 2019, proportion identique à celle observée en 2018, en 2017 comme en 2016 sur l'ensemble des dispositifs de la région Occitanie. Toutefois, un approfondissement sur cette donnée serait nécessaire car administrativement, ces mineurs devraient relever des CJC.

Graphique 2. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA selon leur âge et selon le type de dispositif en 2019

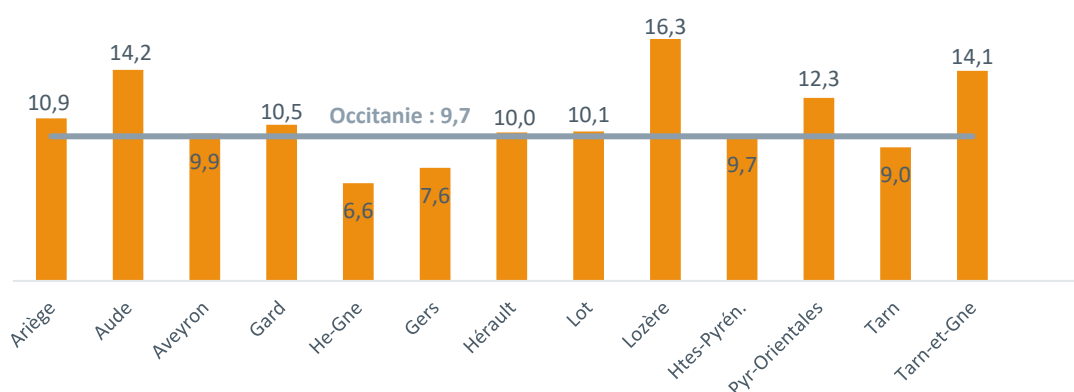


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019, le profil d'âge de la file active des CSAPA varie selon les types d'établissements : dans les centres ayant une spécialité « drogues illicites », la majorité de la file active à moins de 40 ans (64 %) alors qu'à l'inverse, dans les centres ayant une spécialité « alcool », 59 % de la file active a plus de 40 ans. Les CSAPA généralistes ont une file active plus équilibrée en termes d'âge avec 53 % des personnes âgées de moins de 40 ans et 47 % âgées de 40 ans ou plus. Ces différences d'âge selon les types de CSAPA sont relativement constantes dans le temps.

Estimation du taux d'accueil dans les CSAPA pour 1 000 habitants de 20-59 ans

Graphique 3. Estimation des taux de personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie par département pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019, Insee estimations de population au 1^{er} juillet 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Le nombre de personnes accueillies, rapporté à la population des 20-59 ans, permet d'estimer le taux de personnes accueillies parmi les 20-59 ans des départements concernés, tranche d'âge qui est celle de 87 % des personnes reçues au sein de ces dispositifs.

Ce taux d'accueil estimé montre de fortes disparités entre les départements : 6,6 ‰ de la population des 20-59 ans aurait été accueillie dans les CSAPA de la Haute-Garonne alors que ce taux serait de 16,3 ‰ en Lozère, pour un taux moyen estimé à 9,7 ‰ en Occitanie.

Ainsi, c'est dans les départements de la Lozère, de l'Aude, du Tarn-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales que les taux d'accueil dans les CSAPA, estimés pour la population des 20-59 ans, sont les plus élevés de la région. Ces différences sont identiques à celles observées dans les bilans de 2017 et de 2018.

La faiblesse relative des taux d'accueil estimés pour la Haute-Garonne et l'Hérault peut s'expliquer en partie par la plus importante population estudiantine (20-29 ans) de ces deux départements, faisant baisser mécaniquement le taux d'accueil estimé parmi les 20-59 ans.

Selon les revenus

Tableau 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon le département et selon leurs ressources en 2019 (n=24 650)

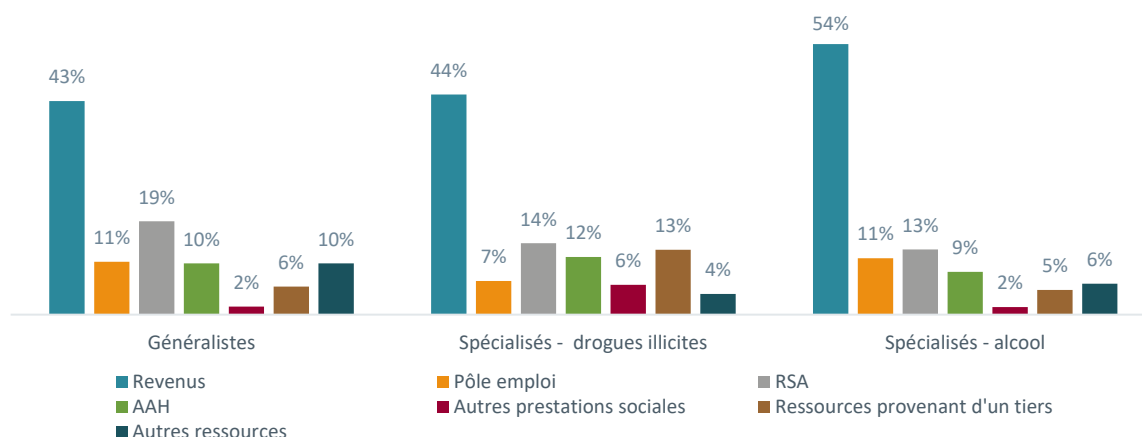
	Revenus	Pôle emploi	RSA	AAH	Autres prestations sociales	Ressources provenant d'un tiers	Autres ressources
Ariège	36%	9%	21%	11%	1%	15%	7%
Aude	44%	11%	21%	8%	1%	13%	2%
Aveyron	55%	6%	10%	10%	7%	7%	5%
Gard	41%	10%	24%	9%	2%	6%	8%
Haute-Garonne	48%	9%	13%	10%	2%	7%	11%
Gers	49%	8%	12%	14%	4%	7%	6%
Hérault	38%	11%	20%	11%	2%	5%	13%
Lot	39%	12%	20%	12%	1%	9%	7%
Lozère	45%	9%	13%	15%	2%	0%	18%
Hautes-Pyrénées	41%	14%	21%	11%	1%	5%	7%
Pyrénées-Orientales	44%	13%	23%	9%	1%	3%	6%
Tarn	50%	11%	12%	7%	2%	1%	18%
Tarn-et-Garonne	52%	10%	12%	12%	2%	3%	9%
Occitanie	44%	10%	18%	10%	2%	6%	9%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019 et comme pour les années précédentes, plus de 4 personnes sur 10 accueillies dans les CSAPA d'Occitanie ont des revenus.

Cependant, cette part régionale cache de réelles disparités inter départementales : si la majorité des patients accueillis ont des revenus, leur part varie de 36 % en Ariège à 55 % en Aveyron. Ces variations départementales sont sensiblement les mêmes que celles observées en 2018 et en 2017.

Graphique 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon leurs ressources et selon le type d'établissement en 2019 (n=24 650)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Par ailleurs et comme les années précédentes, une différence apparaît concernant les ressources des patients accueillis en fonction du type de CSAPA : c'est dans les CSAPA spécialisés « alcool » (où les patients sont relativement plus âgés), que la part des patients qui déclarent un revenu est la plus importante (54 % vs 43 %), comme le montre le graphique 4.

Selon le logement

La grande majorité des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent vivre dans un logement durable (83 %), 13 % déclarent vivre dans un logement provisoire et 4 % déclarent être sans domicile fixe.

Ses proportions sont relativement stables dans le temps et la grande majorité des personnes accompagnées pour des problèmes d'addiction sont globalement insérées.

Tableau 5. Répartition des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie selon leur type de logement et selon le département en 2019 (n=25 356)

Logement	Durable	Provisoire	SDF
Ariège	87%	10%	3%
Aude	78%	17%	5%
Aveyron	89%	9%	2%
Gard	82%	15%	3%
Haute-Garonne	82%	12%	5%
Gers	87%	11%	2%
Hérault	81%	10%	8%
Lot	77%	16%	7%
Lozère	83%	14%	2%
Hautes-Pyrénées	75%	21%	4%
Pyrénées-Orientales	89%	8%	3%
Tarn	78%	21%	1%
Tarn-et-Garonne	91%	7%	2%
Occitanie	83%	13%	4%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Dans la moitié des départements de la région, la part des patients vivant dans un logement durable est inférieure à la part régionale (83 %) : dans l'Aude, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

C'est dans les départements de l'Hérault et du Lot que les parts de personnes sans domicile fixe sont les plus importantes (respectivement, 8 % et 7 %) et dans le département du Tarn qu'elle est la plus faible (1 %).

Les répartitions observées en 2019 sont sensiblement les mêmes qu'en 2018.

Tableau 6. Répartition des personnes reçues dans les 37 CSAPA ambulatoires d'Occitanie selon leur logement et par type d'établissement en 2019 (n=25 356)

Type d'établissement	Type de logement		
	Durable	Provisoire	SDF
CSAPA Généralistes	82%	13%	5%
CSAPA Spécialisés « drogues illicites »	86%	11%	3%
CSAPA Spécialisés « alcool »	91%	7%	1%
Occitanie	83%	13%	4%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Notons que, si on s'intéresse à la spécialité des différents établissements, les situations sont hétérogènes. En 2019 comme en 2018, ce n'est plus, comme les années précédentes, dans les services spécialisés « drogues illicites » que la part des SDF est la plus élevée, mais dans les CSAPA généralistes. Il est difficile d'en expliquer les raisons avec les éléments issus des rapports d'activité.

L'origine des orientations

Dans près d'un cas sur deux (47 %) les patients des CSAPA sont venus de leur propre initiative ou de celle de leurs proches.

Tableau 7. Répartition des personnes reçues au sein des CSAPA selon l'origine de l'orientation en 2019

	Nombre	%
Initiative du patient ou des proches	12 295	47%
Médecin de ville	1 957	7%
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)	1 127	4%
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)	750	3%
Autre hôpital / autre sanitaire	1 362	5%
Institutions et services sociaux	1 137	4%
Justice, orientation pré-sentencielle	805	3%
Justice, orientation post-sentencielle	4 524	17%
Justice, classement avec orientation	1 060	4%
Milieu scolaire/étudiant	514	2%
Autre	643	2%
Ensemble	26 174	100%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Comme en 2018, après les initiatives personnelles, les orientations les plus fréquentes en 2019 sont celles venant de la justice et plus particulièrement de la justice post-sentencielle (17 % des orientations).

L'ensemble des orientations de « justice » (« pré-sentencielle », « post-sentencielle » ou « classement avec orientation ») sont à l'origine de 24 % des orientations.

Cette part est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des structures sanitaires et/ou médico-sociales ou de la médecine générale (20 %) et nettement plus élevée que celles réalisées par les institutions et services sociaux (4 %).

Tableau 8. Part des personnes orientées par les services de la justice dans les CSAPA d'Occitanie en 2019

	Justice, orientation post-sentencielle	Justice, orientation pré-sentencielle	Justice, classement avec orientation	Total orientations justice
Clémence Isaure	38%	0%	9%	47%
ANPAA 65	38%	11%	0%	50%
EAID (Espace Accueil Information Dépendances)	34%	1%	22%	57%
ANPAA 82	29%	7%	0%	37%
ANPAA 32	29%	4%	1%	34%
Service Accueil Soins Arpade	28%	3%	0%	31%
ANPAA 11	26%	2%	1%	29%
CSAPA Mende	25%	3%	0%	28%
ANPAA 30	24%	3%	1%	28%
ANPAA 46	22%	1%	1%	24%
CSAPA CARCASSONNE - Centre Hospitalier	21%	3%	12%	36%
AIPD 09	21%	5%	1%	26%
Episode	20%	4%	4%	28%
ANPAA 81	20%	1%	1%	21%
ANPAA 31	20%	2%	9%	30%
CSAPA de Foix	19%	2%	4%	25%
ANPAA 12	19%	4%	1%	24%
AMT (Arc en ciel)	18%	5%	0%	23%
CSAPA Logos	18%	8%	1%	26%
CH THUIR + Méthadone	16%	1%	0%	17%
CSAPA INTERMEDE-Groupe SOS Solidarité	14%	0%	0%	14%
CSAPA La Draille	13%	1%	2%	16%
ANPAA 34	13%	2%	3%	18%
CH Montauban	10%	12%	0%	23%
ANPAA 66	6%	1%	15%	21%
AID 11	5%	0%	8%	13%
Addictions Accueil Thérapeutique (AAT)	5%	0%	10%	15%
CSAPA Sainte-Marie	5%	0%	0%	5%
CSAPA CHU Nîmes	4%	1%	0%	5%
Arthur Rimbaud	1%	1%	0%	2%
CSAPA Maurice Dide	1%	2%	2%	5%
UTT - CHU Montpellier	1%	0%	0%	1%
Le Peyry	0%	0%	9%	9%
CSAPA ENTRACTE antenne METHADONE	0%	0%	0%	0%
CASA 65	0%	2%	19%	20%
Ensemble des CSAPA d'Occitanie	17%	3%	4%	24 %

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Cette part des orientations dites de « justice » mérite un approfondissement, d'autant qu'elle varie très fortement d'un dispositif à l'autre (de 0 % à 57 %). Ainsi, et comme cela a déjà été observé les années précédentes, parmi les CSAPA qui ont les plus fortes parts de personnes orientées par les services de la justice, beaucoup sont des ANPAA.

Des données plus précises permettraient une meilleure connaissance de ces orientations de justice (alcool et risques routiers, usages de cannabis...).

Ces éléments témoignent de la grande disparité des files actives et de l'action des CSAPA sur leur territoire d'intervention.

L'INTERVENTION DES CSAPA AUPRÈS DE L'ENTOURAGE

En 2019, **1 595 personnes de « l'entourage »** ont été reçues dans les CSAPA de la région

Tableau 9. Nombre de personnes de l'entourage accueillies en 2019 et part de cet accueil dans l'activité des CSAPA, selon leur spécialité

Types d'établissement	Nombre de personnes de l'entourage reçues	Part de leur accueil dans l'activité totale
CSAPA ambulatoire généraliste	1 230	5,0%
CSAPA ambulatoire spécialisé drogues illicites	194	10,2%
CSAPA ambulatoire spécialisé alcool	171	6,3%
Total général	1 595	5,4%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Dans les CSAPA, l'accueil des personnes de l'entourage des patients représente globalement 5,4 % de l'activité totale des dispositifs, comme en 2018 (5,6 %).

C'est dans les CSAPA spécialisés « drogues illicites » que le poids de l'accueil de l'entourage dans l'activité totale est le plus important (10,2 %), alors qu'il est nettement plus faible dans les CSAPA spécialisés « alcool » (6,3 %) et deux fois plus faible dans les CSAPA généralistes (5 %).

Comparées aux données de 2018, le nombre de personnes de l'entourage reçues dans les CSAPA est globalement stable mais il a doublé dans les CSAPA spécialisés en drogues illicites, faisant passer le poids de leur accueil de 7,1 % en 2018 à 10,2 % en 2019.

Tableau 10. Répartition des personnes de l'entourage des patients reçues dans les CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 selon les professionnels

Professionnels	% 2019	% 2018
Médecins	13%	7%
Psychiatres	1%	1%
Infirmiers	12%	12%
Psychologues	37%	38%
Assistants sociaux	6%	7%
Éducateurs spécialisés	25%	28%
Animateurs	0%	0%
Autres	7%	5%
Ensemble	100%	100%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

En 2019 comme en 2018, les personnes de l'entourage sont plus souvent reçues par les psychologues (37 %) et par les éducateurs spécialisés (25 %).

La part des médecins recevant les personnes de l'entourage a presque doublé en 2019 (13 % vs 7 % en 2018).

Tableau 11. Nombre de personnes de l'entourage des patients reçues et part de cet accueil dans la file active globale des CSAPA Ambulatoires d'Occitanie en 2019

Établissements	Patients	Personnes de l'entourage	Part de l'entourage dans la file active globale
Addictions Accueil Thérapeutique (AAT)	516	104	16,8
UTT - CHU Montpellier	943	150	13,7
AIPD 09	498	79	13,7
CASA 65	369	55	13,0
CSAPA Logos	1182	124	9,5
ANPAA 12	764	63	7,6
ANPAA 34	1121	87	7,2
ANPAA 31	1647	124	7,0
AMT (Arc en ciel)	1845	135	6,8
AID 11	1087	76	6,5
ANPAA 66	1429	86	5,7
CSAPA de Foix	279	14	4,8
CSAPA INTERMEDE-Groupe SOS Solidarité	474	23	4,6
ANPAA 81	1000	48	4,6
Clémencelsaure	1377	66	4,6
ANPAA 46	289	13	4,3
CSAPA La Draille	480	21	4,2
ANPAA 30	1446	62	4,1
CH Montauban	1129	46	3,9
Service Accueil Soins Arpade	886	33	3,6
Episode	1621	60	3,6
ANPAA 32	462	16	3,3
Le Peyry	478	15	3,0
ANPAA 82	607	14	2,3
ANPAA 65	645	14	2,1
CH THUIR - Méthadone	1244	27	2,1
CSAPA Sainte-Marie	492	10	2,0
ANPAA 11	371	7	1,9
CSAPA Mende	585	11	1,8
CSAPA CHU Nimes	618	11	1,7
Arthur Rimbaud	194	1	0,5
CSAPA CARCASSONNE - Centre Hospitalier	476	0	0,0
CSAPA Mauride Dide	454	0	0,0
CSAPA ENTRACTE antenne METHADONE	172	0	0,0
EAID (Espace Accueil Information Dépendances)	613	0	0,0
Ensemble des CSAPA	27 793	1 595	5,4

*Les données d'activité des deux dispositifs ont été enregistrées dans un seul rapport
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Le nombre de personnes de l'entourage des patients reçues et la part de cet accueil dans l'activité globale varie très fortement selon les structures : de 0 % à 17 %, avec une part supérieure à 4 % dans la moitié des dispositifs.

Comme en 2018, on n'observe pas de lien entre la taille de la file active du dispositif et la part de l'entourage dans l'activité globale de la structure.

LES PRODUITS ET LES USAGES

Analyse des produits perçus comme les plus dommageables

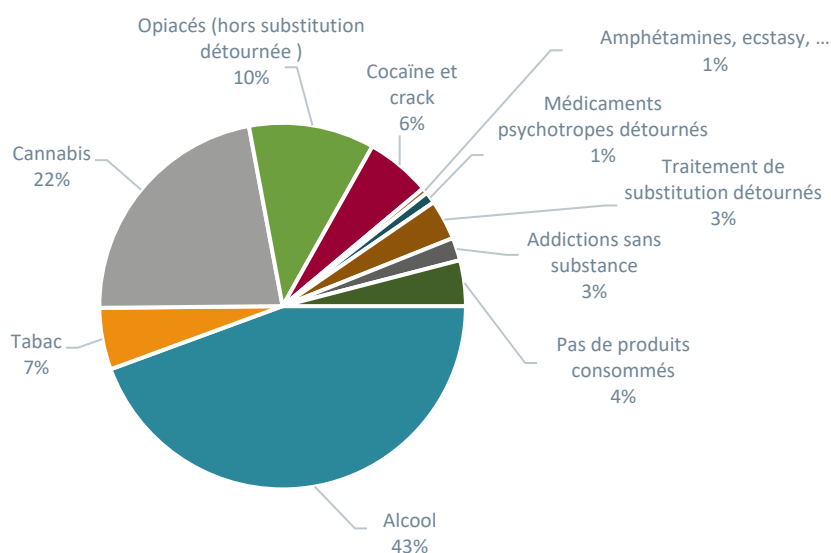
L'alcool est encore le produit perçu comme le plus dommageable pour les patients et le plus souvent à l'origine de la demande d'accompagnement. En 2019, il concerne 43 % de la file active globale, part proche de celles observées depuis 2015, variant de 40 à 44 % selon les années.

Les autres produits considérés comme les plus dommageables sont le cannabis (pour 22 % des patients) et les opiacés (10 %). Notons que la part concernant le tabac reste faible (7 %).

Par ailleurs, 4 % des personnes ne déclarent pas de consommation ou de comportements addictifs problématiques.

Ainsi, la répartition des produits les plus dommageables reste relativement stable depuis 2015.

Graphique 5. Produit le plus dommageable déclaré par les patients reçus en CSAPA en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Produits à l'origine de la prise en charge

L'alcool est le principal produit à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA (43 % des patients). Les personnes ayant des problématiques en lien avec l'alcool se retrouvent plus souvent au sein des centres spécialisés « alcool » (66 % de la file active) et au sein des services généralistes (42 %) ; elles représentent toutefois une part importante des patients au sein des centres spécialisés « drogues illicites » (24 %).

La consommation de cannabis est à l'origine de 22 % des prises en charge et les patients concernés se retrouvent dans les CSAPA spécialisés « drogues illicites » où ils représentent 26 % des personnes prises en charges, mais également dans les CSAPA généralistes (23 % des personnes accueillies).

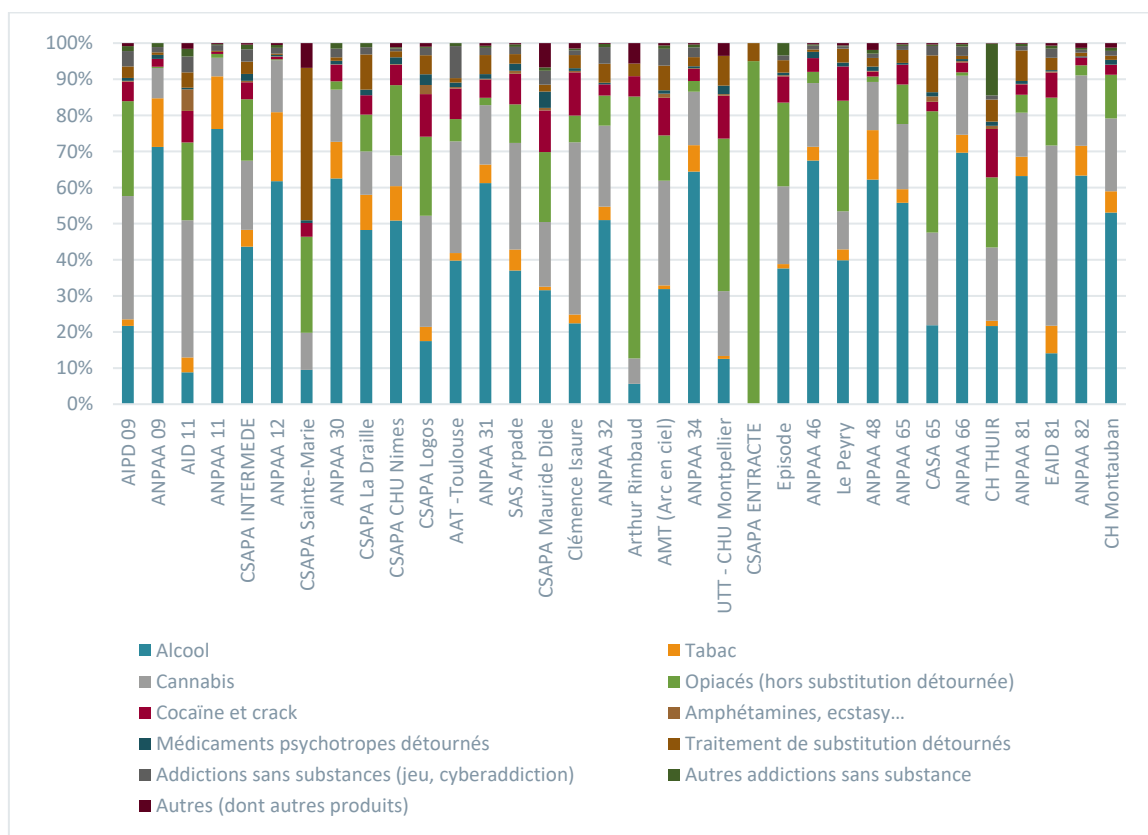
Tableau 12. Répartition des produits à l'origine de la prise en charge selon les spécialités des CSAPA ambulatoires en Occitanie en 2019.

	CSAPA généraliste	CSAPA spécialisé drogues illicites	CSAPA spéc. alcool	Ensemble des CSAPA
Alcool	42%	24%	66%	43%
Cannabis	23%	26%	13%	22%
Opiacés (hors substitution détournée)	13%	24%	2%	13%
Cocaïne et crack	7%	6%	2%	6%
Tabac	5%	2%	13%	5%
Traitement de substitution détournés	4%	10%	1%	4%
Addictions aux jeu d'argent et de hasard, jeux en ligne, cyberaddiction	2%	5%	2%	2%
Autres addictions sans substance	2%	1%	1%	1%
Médicaments psychotropes détournés	1%	1%	0%	1%
Autres (dont autres produits)	1%	2%	0%	1%
Amphétamines, ecstasy...	1%	0%	0%	1%
Ensemble des produits	100%	100%	100%	100%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Le graphique suivant montre que l'alcool est encore le principal produit à l'origine des prises en charge dans la majorité des CSAPA de la région.

Graphique 6. Part des produits à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA* d'Occitanie en 2019



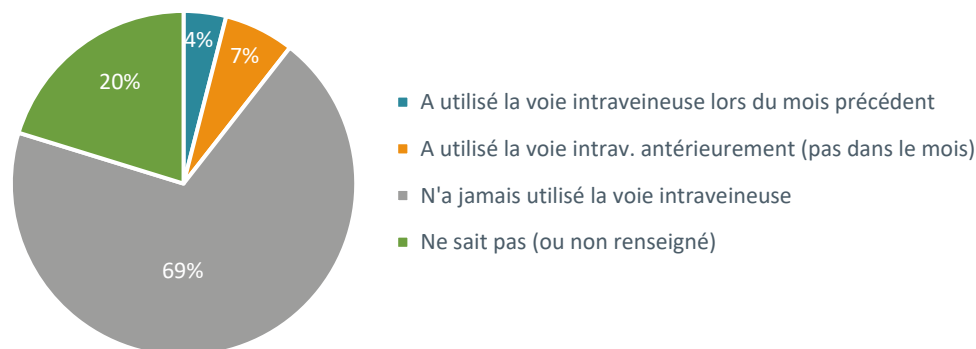
*Le CSAPA CH de Carcassonne n'a pas renseigné ces données

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Usage par voie veineuse

En 2019, seulement 4 % des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent avoir utilisé la voie veineuse pour consommer leur produit au cours du mois précédent. Cette part reste relativement faible et représente 1 053 personnes.

Graphique 7. Répartition des patients accueillis selon leur usage des drogues par voie veineuse en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Si on considère qu'un usager par voie veineuse utilise 1 seringue par jour, cela signifie que 384 350 seringues seraient nécessaires pour les 1 053 usagers des CSAPA concernés en 2019.

Il est important de noter qu'en 2019, les CSAPA ont distribué plus de 104 900 seringues, soit plus de trois fois plus qu'en 2018 (28 720) et ils en ont récupérées 9 320, près de trois fois moins qu'en 2018 (24 240).

Alors que la part des personnes qui déclarent avoir utilisé la voie intraveineuse est relativement stable depuis 2015 (de 11 à 12 %), celle des personnes qui déclarent n'avoir jamais utilisé la voie intraveineuse est en augmentation : elle est passée de 54 % en 2015 à 65 % en 2018 et atteint 69 % en 2019.

L'ACTIVITÉ DES CSAPA AMBULATOIRES

Les professionnels

Tableau 13. Nombre et part des ETP au sein des 37 CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2018 et 2019

	2018		2019	
	Nombre d'ETP	Part des ETP	Nombre d'ETP	Part des ETP
Fonction support (direction, secrétariat...)	92	27%	93	26%
Fonction d'intervention (médical, paramédical et travailleurs sociaux)	254	73%	258	74%
Total	346	100%	351	100%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2018 et 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Entre 2018 et 2019, on note peu d'évolutions concernant le nombre d'ETP des professionnels intervenant dans les CSAPA : le nombre d'ETP des fonctions support a augmenté de 1 ETP et celui des fonctions d'intervention a augmenté de 4 ETP.

La répartition des deux types de fonction reste stable : 26 % et 74 %.

En 2019, l'ensemble des professionnels intervenant dans les différents CSAPA **ont réalisé près de 261 100 consultations**, soit un nombre en baisse de 17 % par rapport à 2018.

Pour rappel, entre 2018 et 2019, le nombre de patients accueillis dans les CSAPA de la région est resté relativement stable (+1,3 %) et le nombre d'ETP des professionnels intervenant auprès des patients a légèrement augmenté (environ 4 ETP supplémentaires).

Tableau 14. L'activité des professionnels (hors fonctions support) au sein des CSAPA d'Occitanie et leur évolution entre 2018 et 2019

	Nbre d'ETP		Nbre de consultations		Évolution
	2018	2019	2018	2019	
Médecins	38,9	36,6	55 595	56 750	-/+
Psychiatres	7,4	7,8	11 092	9 760	+/-
Infirmiers	59,4	64,1	91 484 (dont 60 % pour la délivrance des TSO)	71 895 (dont 44 % pour la délivrance des TSO)	+/-
Psychologues	49,3	53,0	35 106	34 835	+/=
Assistants Sociaux	17,5	18,0	14 035	11 230	+/-
Éducateurs Spécialisés	54,1	50,8	39 639	34 908	-/-
Animateurs, Moniteurs	10,9	8,9	1 002	538	-/-
Autres (CESF, cadres de santé...)	17,1	18,8	11 717	9 269	+/-
Total (Hors support)	253,9	257,8	314 489	261 076	+/-

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2018 et 201 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Cette baisse d'activité concerne tous les professionnels (hors fonctions support) exceptés les médecins qui voient le nombre de leurs consultations augmenter (+2 %) alors qu'ils ont un nombre d'ETP en baisse de 2,3 ETP comparé à 2018.

La plus importante baisse concerne les animateurs moniteurs qui comptent environ 2 ETP en moins et observent une baisse de 46 % du nombre de consultations.

Ce sont ensuite les infirmiers qui, avec une augmentation de 4,7 ETP, observent une baisse de 21 % du nombre de consultations ainsi qu'une baisse de la part des consultations pour la délivrance des TSO qui est passée de 60 % à 44 % des consultations.

Les assistants sociaux, avec un nombre d'ETP en légère augmentation, voient leurs consultations baisser de 20 % ; de même, le nombre d'ETP des psychiatres augmente légèrement alors que le nombre de consultations baisse de 12 %.

Les éducateurs spécialisés perdent environ 3 ETP et effectuent 12 % de consultations en moins comparées à 2018.

Ces données posent question et demandent à être confirmées dans les prochaines analyses.

En 2019, tous les centres disposent d'un temps médical, d'un temps de psychologue ou de psychiatre. Deux centres ne déclarent pas de temps infirmier et cinq n'ont déclaré aucun temps de travailleur social.

La part du temps dédié à chaque professionnel varie fortement d'un centre à l'autre, traduisant une certaine hétérogénéité dans l'organisation des dispositifs régionaux.

Tableau 15. Les ETP des professionnels intervenant au sein des différents CSAPA d'Occitanie en 2019

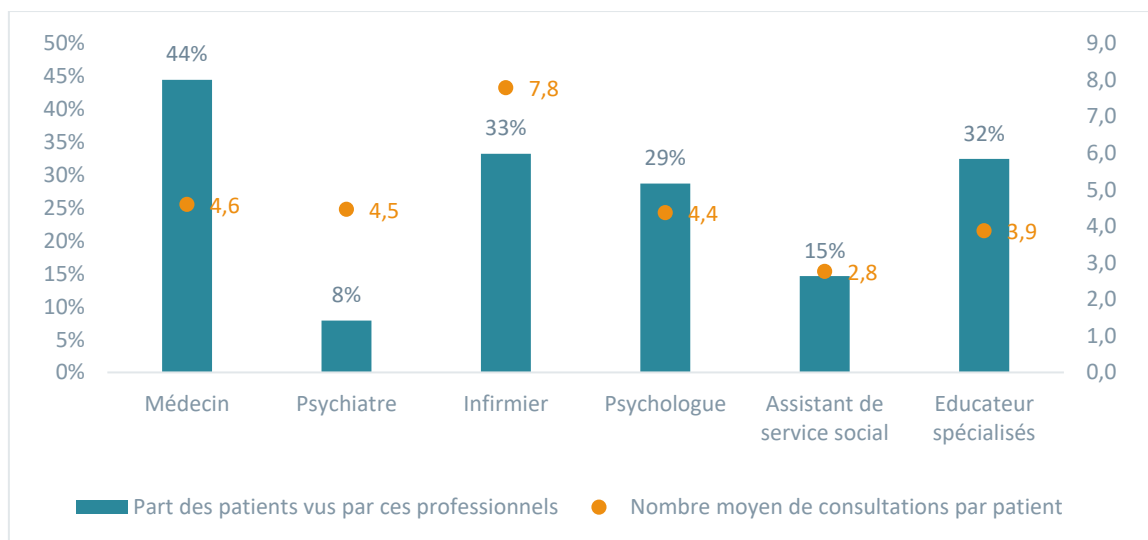
(Hors fonctions support)	Médecin*	Psychologue	Infirmier	Assistant de service social	Éducateur spécialisé	Animateur/ Moniteur
AIPD 09	0,6	0,7	1,0		3,0	
ANPAA 09	0,5	1,1	0,3	1,0	0,3	0,2
AID 11	1,4	3,3	2,2	1,0	2,9	
ANPAA 11	0,7	0,9	1,7			
CSAPA CARCASSONNE - CH	1,4	2,1	2,6			
CSAPA INTERMEDE - Groupe SOS Solidarité	0,5	1,0	3,0		2,0	1,0
ANPAA 12	1,2	1,0	0,1	0,5	1,6	
CSAPA Sainte-Marie 12	1,1	0,5	4,1	0,4	0,4	
ANPAA 30	1,2	2,4	1,0		0,9	1,0
CSAPA La Draille 30	0,3	1,1	1,7	0,1	1,8	
CSAPA CHU Nîmes	1,3	1,4	1,5	0,8	1,0	
CSAPA Logos 30	2,4	3,0	3,0		4,0	0,8
Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) 31	1,0	3,1		0,5	1,0	0,1
ANPAA 31	2,3	1,4	1,3	1,2	1,3	1,0
Service Accueil Soins Arpade 31	0,9	2,2	1,0	0,8	1,6	
CSAPA Maurice Dide 31	0,9	0,6	3,8	0,6	0,6	
Clémence Isaure Toulouse	1,6	0,5	1,1	0,8	3,8	
ANPAA 32	0,4	0,9	0,5		0,7	
Arthur Rimbaud 32	0,7	0,2	3,0			
AMT (Arc en ciel) 34	2,7	2,3	3,0	3,0	8,2	0,0
ANPAA 34	1,7	2,5	1,8	0,0	1,0	1,0
Unité de Traitement des Toxicodépendances 34	1,6	0,6	2,8	0,6		
CSAPA ENTRACTE CJC + antenne METHADONE 34*	0,6	1,2	2,0		2,0	3,9
Épisode - Béziers	2,7	3,6	3,5	1,8	3,8	
ANPAA 46	0,8	1,0	1,1		0,9	
Le Peyry 46	0,7	1,0	1,6		2,7	
ANPAA 48	0,3	1,8	1,3	0,0	1,0	
ANPAA 65	0,9	0,6	0,2		1,8	
CASA 65	0,9	1,0	1,4	1,4	0,0	0,0
ANPAA 66	2,6	2,7	2,0	1,0	1,0	
CSAPA CH THUIR + Centre METHADONE*	2,3	1,6	5,5	1,0	1,0	
ANPAA 81	1,8	0,8				
EAID (Espace Accueil Information Dépendances) 81	2,0	2,9	1,0	0,5		
ANPAA 82	1,0	0,8	2,0			
CH Montauban	1,5	1,3	2,7	1,2	0,3	
Occitanie	44,4	53,0	64,6	18,0	50,8	8,9

* y compris les psychiatres

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Les consultations

Graphique 8. Activité des professionnels intervenant au sein des CSAPA d'Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Comme pour les années précédentes, les médecins sont les professionnels qui voient la part la plus importante de la file active (44 % des patients).

Ce sont ensuite les infirmiers et les éducateurs spécialisés qui voient le plus de patients (respectivement, 33 % et 32 % de la file active).

Du côté des patients, ce sont les infirmiers qu'ils consultent le plus souvent avec une moyenne de 7,8 consultations annuelles par patient (10,4 en moyenne en 2018).

Ensuite, on compte autour de 4 consultations en moyenne par patient chez les médecins, les psychiatres, les psychologues et les éducateurs spécialisés.

Les assistants de service social sont relativement moins souvent consultés avec une moyenne de 2,8 consultations par patient.

Les stratégies de sevrage

Tableau 16. Les stratégies de sevrage au sein des centres CSAPA en ambulatoire en 2019

	%
Sevrages (N=2 768)	
dont sevrages en ambulatoire initiés par le centre	60%
dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre	30%
NR	10%
Patients (N=1 773)	
dont sevrages en ambulatoire initiés par le centre	51%
dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre	35%
NR	14%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

2 768 sevrages ont été initiés en 2019 et ont concerné 1 773 patients, **soit 6,4 % des personnes accueillies dans les CSAPA**. Comparée à la part de nouveaux patients parmi les personnes accueillies en 2019 (46 %), la part des personnes qui ont initié un sevrage est relativement faible.

En 2019 et comme les années précédentes, on observe une baisse de 24 % du nombre de patients pour lesquels un sevrage a été initié comparé à 2018. On observe également une baisse de 28 % du nombre de sevrages annuels initiés en 2019 comparé à 2018.

Ces éléments laissent à penser que les stratégies thérapeutiques ne sont pas toutes basées sur le sevrage mais correspondent plus à des logiques de pharmacothérapie de substitution aux opiacés (MSO) ou de maintenance et de réduction d'usage de l'alcool (Baclofène, Nalméfène, benzodiazépines...) mais surtout dans des accompagnements psychosociaux. On note aussi qu'un patient peut initier plusieurs sevrages dans l'année.

En 2019, **plus de 4 400 personnes** accueillies dans les CSAPA sont sous Traitement de substitution aux opiacés (**TSO**), soit **16 % de la file active** : environ 3 000 sont sous Méthadone (11 % de la file active) et 1 410 (5 % de la file active) sont sous traitement BHD (Buprénorphine haut dosage).

Tableau 17. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le type de traitement et selon le type de CSAPA ambulatoire, en Occitanie en 2019

Étiquettes de lignes	Part de la file active sous traitement Méthadone	Part de la file active sous traitement BHD	Part de la file active sous TSO
CSAPA généraliste	11%	5%	16%
CSAPA Spécialisé drogues illicites	28%	10%	38%
CSAPA Spécialisé alcool	0%	1%	1%
Total général	11%	5%	16%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

La part des personnes sous TSO varie fortement selon le type de CSAPA qui accueille les patients concernés.

C'est évidemment dans les CSAPA spécialisés drogues illicites qu'elle est la plus élevée (38 % des patients), avec une part plus importante de patients sous Méthadone (28 %) que de patients sous traitement BHD (10 %).

Elle est de 16 % dans les CSAPA généralistes, avec une part plus importante de personnes sous traitement Méthadone que sous traitement BHD (11 % vs 5 %).

Dans les CSAPA spécialisés alcool cette part est nulle ou quasiment nulle (ces dispositifs n'ont pas la possibilité d'initier ce type de protocole).

Pour aller plus loin, il serait nécessaire d'interroger le dispositif dans sa globalité, services sanitaires et médecine libérale compris.

En fonction des départements où sont implantés les CSAPA, on note de fortes variations de la part des personnes sous TSO, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 18. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le département d'implantation des CSAPA d'Occitanie en 2019

	Part de la file active sous traitement Méthadone	Part de la file active sous traitement BHD	Part de la file active sous TSO
Ariège	12%	5%	17%
Aude	10%	5%	15%
Aveyron	14%	5%	19%
Gard	11%	4%	15%
Haute-Garonne	6%	3%	9%
Gers	7%	3%	10%
Hérault	14%	9%	23%
Lot	32%	8%	40%
Lozère	0%	0%	0%
Hautes-Pyrénées	14%	5%	18%
Pyrénées-Orientales	11%	4%	15%
Tarn	8%	4%	13%
Tarn-et-Garonne	9%	4%	13%
Total général	11%	5%	16%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Concernant le traitement méthadone, la part des patients des CSAPA concernés varie de 32 % dans le Lot à 0 % en Lozère (département où on ne compte qu'un seul CSAPA et qui est un dispositif spécialisé alcool).

Pour le traitement BHD, la part des patients concernés varie de seulement 9 % dans l'Hérault à 0 % en Lozère.

Ainsi, la part des personnes qui sont sous traitement de substitution aux opiacés (TSO) varie de 0 % en Lozère à 40 % dans le Lot, avec des parts comprises entre 10 % et 15 % dans près de la moitié des départements.

En 2019, 79 décès ont été recensés au sein de l'ensemble des centres d'Occitanie, ce qui représente 0,3 % des personnes accueillies, part faible et stable.

Parmi ces décès, on compte 4 décès dus à une surdose aux opiacés.

Les actions de dépistage

Tableau 19. Pourcentage de personnes dépistées parmi les personnes reçues au sein des CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 selon le type de dépistage

	2018	2019
Pourcentage de patients ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'Hépatite B	9%	6%
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'Hépatite C	9%	7%
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH	9%	6%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2018 et 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

En 2019, 7 % des personnes accueillies dans les CSAPA de la région ont bénéficié d'un dépistage de l'hépatite C, 6 % d'un dépistage de l'hépatite B et également 6 % ont été dépistées pour le VIH. En 2019, ces parts relativement faibles de personnes dépistées, sont plus faibles que celles observées en 2018.

FINANCEMENT DES STRUCTURES

On peut estimer que le budget global des services CSAPA Ambulatoires en Occitanie se situe entre 23 et 27 millions d'euros.

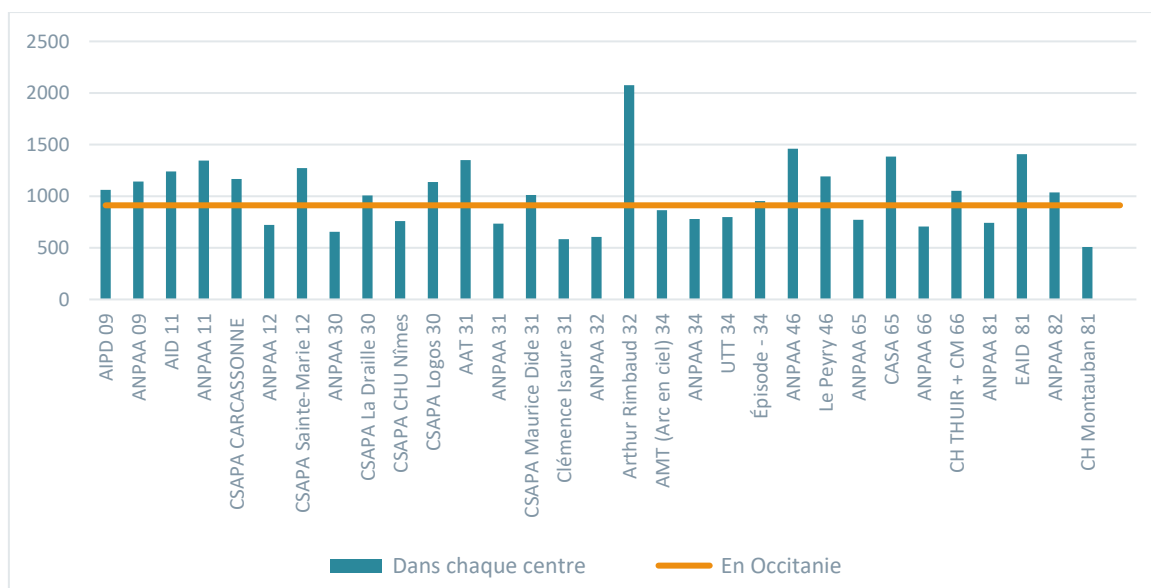
Plusieurs établissements n'ayant pas différencié la répartition budgétaire selon les services Ambulatoire et Résidentiel, l'estimation manque de précision.

En 2019, le coût moyen d'un patient pris en charge dans les CSAPA en Occitanie est de 912 euros¹, la médiane étant de 1 012 euros. Le coût moyen par patient baisse chaque année depuis 2015, année durant laquelle il s'élevait à 1 009 euros.

Le coût par patient varie fortement d'une structure à l'autre (de 507 à 2 076 euros).

Il est important de souligner qu'une part de ces différences s'explique au regard des contextes locaux, des profils des personnes composant les files actives, des actions d'aller vers (antennes, consultations avancées...).

Graphique 9. Coût annuel moyen par patient reçu dans les services CSAPA Ambulatoires d'Occitanie² en 2019 (en euros)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Les structures CSAPA INTERMEDE-Groupe SOS Solidarité, CSAPA Service Accueil Soins Arpade, CSAPA ENTRACTE CJC et CSAPA ENTRACTE antenne METHADONE ne sont pas décrites dans ce graphique car les budgets présentés dans le rapport d'activité ne concernent pas directement l'activité ambulatoire, et le CSAPA de Mende car le budget de 2019 n'est pas renseigné.

¹ Coût évalué en fonction de l'ONDAM médicosocial.

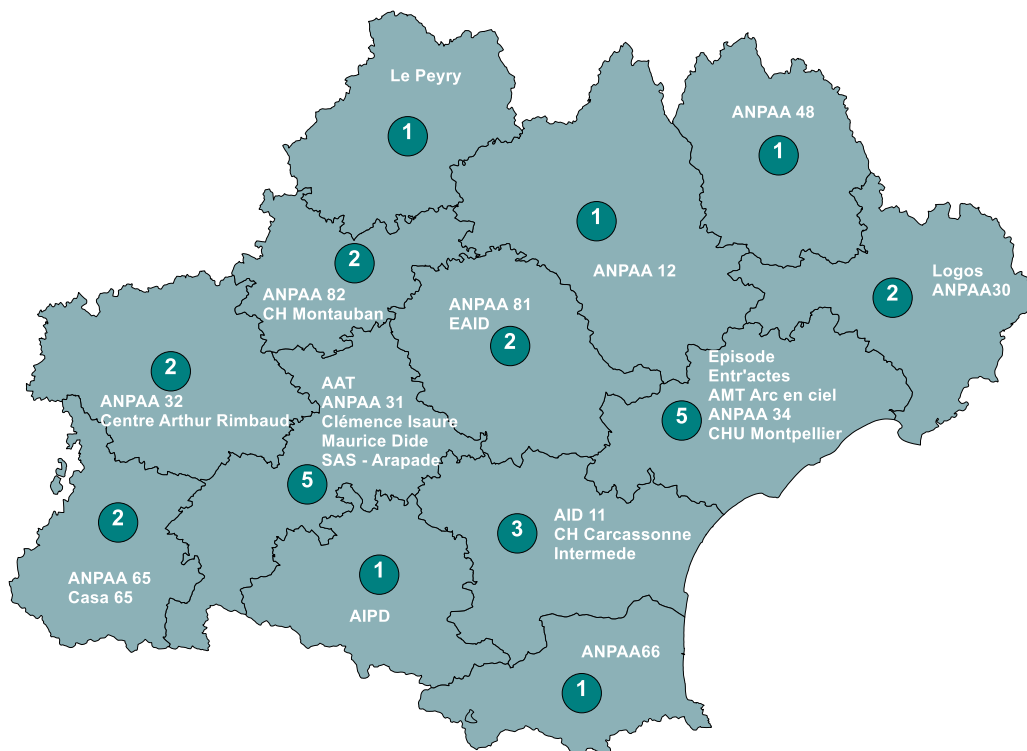
3/ LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS AU SEIN DES CSAPA EN OCCITANIE

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET FILES ACTIVES

28 Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)³ sont portées administrativement par des CSAPA en Occitanie. Ces services sont plus particulièrement destinés aux jeunes de moins de 25 ans et aux personnes de l'entourage. La notion d'entourage définit autant les personnes en lien direct avec un jeune accompagné par le service que des personnes qui sollicitent la CJC sans que leur proche soit accompagné par le dispositif.

La CJC s'articule plus ou moins étroitement avec la partie ambulatoire du CSAPA et si elle se situe parfois dans les mêmes locaux, elle bénéficie de l'expertise en addictologie des CSAPA tout en étant un service spécifique, dédié aux jeunes consommateurs.

Carte 2. Cartographie des services CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Ces dispositifs sont repartis sur l'ensemble des 13 départements.

On compte 5 CJC dans les deux principaux départements de la région (la Haute-Garonne et l'Hérault), et 3 CJC dans l'Aude. Ensuite, on compte au moins un CJC dans chaque département de la région, voire deux dans les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Tarn ainsi que le Gard.

En Occitanie, d'autres CJC sont portées par des services hospitaliers mais ces dispositifs ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

³ Les données présentées dans ce document ne font état que de 27 CJC : dans le rapport d'activité du CSAPA Maurice Dide de Toulouse, la partie concernant la CJC n'a pas été remplie.

En 2019, ces CJC ont reçu au minimum 2 377* jeunes consommateurs et de 669* personnes de l'entourage.

Tableau 20. Nombre de jeunes consommateurs et de personnes de l'entourage reçus dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019

	Jeunes consommateurs	Entourage
AID 11	278	23
Episode	253	21
CSAPA Logos	194	31
Clémence Isaure	184	66
AMT (Arc en ciel)	148	46
EAID 81	143	40
AIPD 09	132	34
CSAPA ENTRACTE CJC	121	33
Addictions Accueil Thérap. 31	113	73
CH Montauban	108	53
ANPAA 12	89	12
ANPAA 82	78	11
UTT- CHU Montpellier	68	110
ANPAA 31	62	7
Le Peyry	60	15
CSAPA Mende	56	3
ANPAA 32	53	1
CSAPA INTERMEDE	51	5
CASA 65	50	54
Service Accueil Soins Arpade	49	1
CSAPA CARCASSONNE	45	4
ANPAA 81	17	7
ANPAA 65	11	1
ANPAA 30	9	1
Arthur Rimbaud	5	nr
ANPAA 34	nr	17
ANPAA 66	nr	nr
Total	2 377*	669*

* Deux dispositifs n'ont pas renseigné l'effectif des jeunes consommateurs (ANPAA 34 et ANPAA66) et deux n'ont pas renseigné le nombre de personnes de l'entourage reçues (Arthur Rimbaud et ANPAA 66)

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Deux CSAPA n'ayant pas renseigné le nombre de jeunes consommateurs reçus en 2019, la file active des CJC correspond à un **effectif minimum**, soit **2 377 jeunes** ; de même, l'effectif des personnes de l'entourage reçues dans les CJC est un minimum de 669 personnes.

Le volume des files actives renseignées varie fortement d'un dispositif à l'autre :

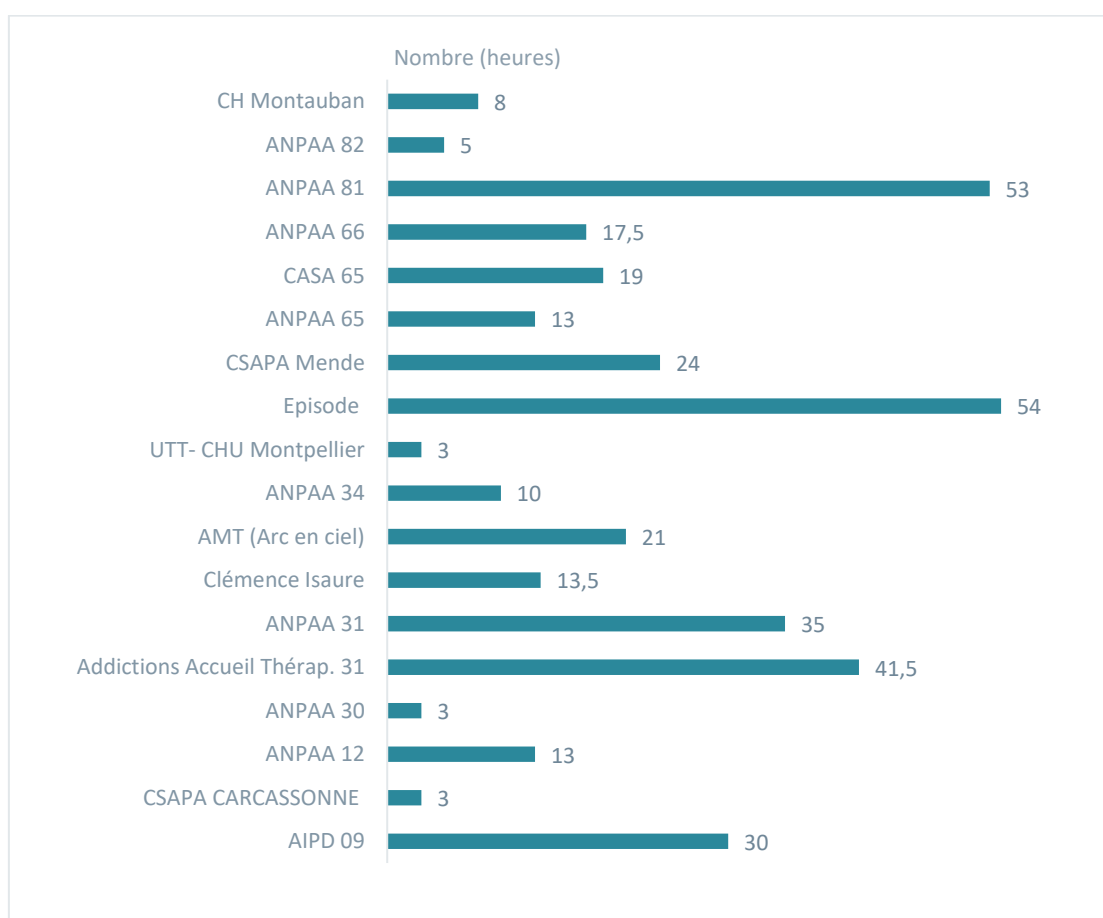
- 2 dispositifs reçoivent plus de 200 personnes
- 8 dispositifs reçoivent entre 100 et 200 personnes
- 9 reçoivent entre 50 et 100 personnes
- 6 reçoivent moins de 50 personnes

L'activité de ces structures varie à la fois selon leur type d'organisation (activité comprise dans le cadre de l'activité globale des CSAPA ou en dehors, en service dédié) et selon les spécificités du territoire où elles se situent (urbain ou rural, à proximité ou non de partenaires...).

Par ailleurs, les éléments présentés ici ne recensent que l'activité des CJC portées par les CSAPA. Ce n'est qu'une partie de l'ensemble de l'activité des CJC de la région, l'activité des CJC portées par des services hospitaliers n'étant pas prise en compte ici.

Les CJC rattachées aux CSAPA qui ont renseigné les horaires d'ouverture ont déclaré **20 heures en moyenne d'ouverture hebdomadaire** en 2019

Graphique 10. Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des CJC portées par les CSAPA en d'Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Selon les analyses des rapports d'activités des années précédentes, il apparaît que les services qui déclarent de faibles amplitudes horaires ont une organisation autour d'un service dédié, et inversement, les services qui déclarent des amplitudes horaires élevées ont une organisation intégrée au sein de l'activité des CSAPA.

L'ACTIVITÉ

78 % de l'activité concerne l'accompagnement des jeunes consommateurs.

Tableau 21. Les jeunes consommateurs reçus et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019

	Nb de consommateurs	Part des jeunes vus seuls	Nb d'actes	Nb moyen d'actes par usager
AIPD 09	132	83%	286	2,2
AID 11	278	96%	744	2,7
CSAPA CARCASSONNE	45	100%	nr	nr
CSAPA INTERMEDE	51	100%	184	3,6
ANPAA 12	89	nr	152	1,7
ANPAA 30	9	100%	20	2,2
CSAPA Logos	194	93%	573	3,0
Addictions Accueil Thérap.-31	113	100%	778	6,9
ANPAA 31	62	100%	199	3,2
Service Accueil Soins Arpade	49	100%	64	1,3
Clémence Isaure	184	100%	394	2,1
ANPAA 32	53	0%	158	3,0
Arthur Rimbaud	5	nr	9	1,8
AMT (Arc en ciel)	148	100%	387	2,6
ANPAA 34	nr	nr	178	nr
UTT- CHU Montpellier	68	100%	166	2,4
CSAPA ENTRACTE CJC	121	100%	889	7,3
Episode	253	100%	825	3,3
Le Peyry	60	nr	432	7,2
CSAPA Mende	56	nr	195	3,5
ANPAA 65	11	100%	38	3,5
CASA 65	50	98%	142	2,8
ANPAA 66	nr	nr	nr	nr
ANPAA 81	17	82%	19	1,1
EAID 81	143	83%	274	1,9
ANPAA 82	78	100%	177	2,3
CH Montauban	108	69%	170	1,6
Occitanie	2 377*	84%	7 453	3,1

* Deux dispositifs n'ont pas renseigné l'effectif des jeunes consommateurs (ANPAA 34 et ANPAA66)

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Le nombre d'actes correspond ici au nombre d'entretiens individuels réalisés par les professionnels avec le consommateur.

En 2019, un minimum de 2 377 jeunes ont été accueillis dans les CJC et parmi eux, plus de huit jeunes sur dix (84 %) y sont venus seuls, part qui est de 100 % dans 13 des 21 dispositifs qui ont renseigné cette question.

Au cours de l'année, ces jeunes ont eu en moyenne 3,1 entretiens chacun. Selon les dispositifs, ce nombre moyen d'entretiens varie de 1,1 à 7,3 ; il est supérieur à 3,1 dans huit dispositifs, soit dans un tiers des CJC de la région qui ont renseigné ces questions. Globalement, cette activité semble relativement stable par rapport à 2018 où l'on comptait en moyenne 3,2 entretiens par consommateur.

L'accueil de l'entourage représente globalement 22 % de l'activité des CJC.

Tableau 22. Les personnes de l'entourage reçues et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019

	Entourage	Nombre d'entretiens individuels	Nombre moyen d'actes par personne de l'entourage
AIPD 09	34	48	1,4
AID 11	23	35	1,5
CSAPA CARCASSONNE	4	14	3,5
CSAPA INTERMEDE	5	15	3,0
ANPAA 12	12	19	1,6
ANPAA 30	1	1	1,0
CSAPA Logos	31	70	2,3
Addictions Accueil Thérap. 31	73	662	9,1
ANPAA 31	7	15	2,1
Service Accueil Soins Arpade	1	1	1,0
Clémence Isaure	66	163	2,5
ANPAA 32	1	nr	nr
Arthur Rimbaud	nr	nr	nr
AMT (Arc en ciel)	46	127	2,8
ANPAA 34	17	nr	nr
UTT- CHU Montpellier	110	0	0,0
CSAPA ENTRACTE CJC	33	98	3,0
Episode	21	11	0,5
Le Peyry	15	76	5,1
CSAPA Mende	3	12	4,0
ANPAA 65	1	1	1,0
CASA 65	54	170	3,1
ANPAA 66	nr	nr	nr
ANPAA 81	7	2	0,3
EAID 81	40	17	0,4
ANPAA 82	11	1	0,1
CH Montauban	53	63	1,2
Occitanie	669*	1 621	2,4

* deux n'ont pas renseigné le nombre de personnes de l'entourage reçues (Arthur Rimbaud et ANPAA 66)

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019, un minimum de 669 personnes de l'entourage ont été reçues dans les CJC, nombre qui varie de 1 à 110 selon les dispositifs.

Ces personnes ont eu en moyenne 2,4 entretiens individuels avec les professionnels des CJC, moyenne qui varie très fortement selon les dispositifs.

Notons que plusieurs services déclarent moins d'entretiens individuels que de personnes reçues. Il est possible que les personnes de l'entourage, et plus particulièrement les parents, soient reçues ensemble.

En 2019 et comme les années précédentes, le dispositif AAT de Toulouse se distingue avec un nombre moyen élevé (9,1) d'entretiens individuels réalisés auprès des personnes de l'entourage.

Les différences d'organisation des services, l'existence ou non de priorisation d'actions vers ces publics, ou encore le réseau partenarial plus ou moins important, tous ces points peuvent

expliquer les importantes variations de l'activité observées selon les dispositifs, qu'il s'agisse de l'accueil des jeunes consommateurs ou celui des personnes de l'entourage.

57 % des jeunes accueillis le sont pour consommation de cannabis.

Tableau 23. Répartition des produits considérés comme les plus dommageables consommés par les jeunes reçus dans les CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019

	2019 (n=2 377)	2018 (n=2 409)
Alcool	9%	12%
Tabac	7%	5%
Cannabis	57%	60%
Opiacés	1%	1%
Cocaïne et Crack	3%	2%
Amphétamines, ecstasy	1%	1%
Médicaments Psychotropes détournés	0%	1%
Jeux d'argent et de hasard y compris jeux en ligne	1%	2%
Cyberaddictions	9%	7%
Pas de produits consommés	5%	2%
Autre ou non renseigné	7%	6%
Total	100%	100%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2018 à 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

L'alcool est ensuite le produit le plus souvent consommé par les jeunes accueillis dans les CJC (9 % d'entre eux).

Les comportements addictifs (cyberaddiction ou jeux de hasard) sont relativement fréquents puisqu'ils représentent 10 % des addictions des jeunes accueillis (respectivement, 1 % et 9 %).

Soulignons que 5 % des jeunes reçus en 2019 (seulement 2 % en 2018) déclarent n'avoir aucune difficulté avec un produit.

Par ailleurs, la consommation ou le comportement addictif de 7 % des jeunes accueillis ne sont pas renseignés.

LES ORIENTATIONS

Dans près de deux cas sur trois (61 %), les jeunes reçus dans les CJC portées par les CSAPA de la région ne font pas l'objet d'une orientation. Toutefois, 37 % d'entre eux ont été orientés et le plus souvent, vers ou au sein des CSAPA (45 %).

Comme les années précédentes, la part des orientations dans la catégorie « autres » est importante (28 %). Il serait intéressant de réaliser un focus sur ce point.

Tableau 24. Répartition des jeunes consommateurs ayant consulté dans une CJC d'Occitanie portée par les CSAPA, selon le type d'orientation en 2019

Occitanie	
Part des jeunes orientés	37%
dont : CSAPA	45%
CMP/CMPP	4%
Hospitalisation	4%
Médecine de ville Psychiatrie	3%
Médecine de ville Généraliste	5%
Psychologue (CSAPA/CMP)	4%
Point Écoute	4%
Service social	4%
Autre	28%
Pas d'orientation nécessaire	61%
Sans réponse	2%

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LES CJC D'OCCITANIE

22,6 ETP de différents professionnels sont intervenus au sein des CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2019, pour l'accompagnement des jeunes et des personnes de l'entourage.

Tableau 25. La répartition des ETP par profession dans les CJC d'Occitanie portée par les CSAPA en 2019

Structure et territoire	Médecins	Psychologue	Infirmier	Éducateur Spécialisé	Autres	Total
AIPD 09	0,1	0,4	0,0	0,6	0,3	1,4
AID 11	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
CSAPA CARCASSONNE	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3
CSAPA INTERMEDE	0,0	0,2	0,0	0,5	0,0	0,7
ANPAA 12	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
ANPAA 30	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
CSAPA Logos	0,1	0,6	0,3	1,0	0,0	2,0
Addictions Accueil Thérap. 31	0,5	3,1	0,0	1,0	0,0	4,6
ANPAA 31	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4
Service Accueil Soins Arpade	0,0	0,5	0,0	0,1	0,0	0,6
Clémence Isaure	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4
ANPAA 32	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2

Structure et territoire	Médecins	Psychologue	Infirmier	Éducateur Spécialisé	Autres	Total
Arthur Rimbaud	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
AMT (Arc en ciel)	0,0	0,3	0,0	0,9	1,5	2,7
ANPAA 34	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,6
UTT- CHU Montpellier	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,4
CSAPA ENTRACTE CJC	0,0	1,0	0,0	0,0	0,7	1,7
Episode	0,0	0,7	0,0	0,8	0,0	1,5
Le Peyry	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CSAPA Mende	0,0	0,5	0,2	0,0	0,0	0,7
ANPAA 65	0,0	0,1	0,0	0,3	0,0	0,4
CASA 65	0,0	0,0	0,4	0,0	0,6	1,0
ANPAA 66	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	1,0
ANPAA 81	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3
EAID 81	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,7
ANPAA 82	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CH Montauban	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,4
Occitanie	1,7	9,5	1,7	6,4	3,4	22,6

* Les autres métiers sont : directeur ou chef de service, secrétaire, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur de prévention, travailleur social

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Les psychologues et les éducateurs spécialisés sont les professionnels les plus présents dans les CJC d'Occitanie ; ils sont présents dans 21 et 14 des 27 CJC et représentent, respectivement, 9,5 et 6,4 ETP.

Les infirmiers et les médecins, présents dans respectivement 11 et 10 CJC, représentent chacun 1,7 ETP.

En 2019, on observe une baisse globale de 1,8 ETP comparé à 2018, baisse essentiellement due à la baisse du nombre d'ETP des éducateurs qui est passé de 8,5 ETP en 2018 à 6,4 ETP en 2019 ; les autres professionnels ayant un nombre d'ETP relativement proche en 2019 à celui de 2018.

4/ LES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT DANS LES CSAPA EN OCCITANIE EN 2019

L'arrêt de la consommation de drogue représente un grand changement dans la vie d'une personne dépendante. Cette rupture avec le produit peut nécessiter un accompagnement au long cours, le temps de consolider l'arrêt et de retrouver un équilibre ainsi que certains repères qui ont pu manquer durant les années de consommation.

C'est pour répondre à ce besoin que différents types de structures accueillent les usagers après leur sevrage pour des soins résidentiels.

Ce type d'aide repose sur le principe du changement de cadre, parfois sur l'éloignement, et sur un programme thérapeutique destiné à renforcer les compétences de la personne.

Il existe des lieux d'accueil individuels (appartements thérapeutiques, familles d'accueil) ou collectifs (centres thérapeutiques résidentiels, services de soins de suite et de réadaptation, communautés thérapeutiques).

Au sein de l'ensemble des établissements CSAPA d'Occitanie, on peut recenser :

- 6 services d'Appartements Thérapeutiques Relais
(2 CSAPA n'ont pas renseigné les données des ATR),
- 7 Centres Thérapeutiques Résidentiels,
- 2 réseaux de familles d'accueil,
- 2 services d'hébergement d'urgence et de transition,
- 1 service de nuitées d'hôtel.

LES APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES RELAIS (ATR)

Ce sont des logements individuels gérés par des CSAPA, mis à la disposition des personnes en démarche de soin et suffisamment autonomes pour assumer les tâches du quotidien.

La durée du séjour est limitée à quelques mois et une participation financière est demandée à la personne accueillie. Elle peut ainsi (ré)expérimenter une vie indépendante tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe du CSAPA coordinateur.

Un référent suit la personne durant toute la durée de son séjour. Il se déplace dans le logement et reçoit le locataire au centre. Le résident a aussi accès à l'ensemble des services proposés par le CSAPA (activités thérapeutiques, consultations, groupes de parole...).

En 2019 on ne dispose des données que pour 6 des 8 ATR des CSAPA d'Occitanie ; répartis sur quatre départements :

- 2 dans l'Aude
- 2 en Haute-Garonne
- 1 dans l'Hérault
- 1 dans le Lot

Ainsi, les données observées en 2019 ne pourront être comparées à celles observées en 2018 ou les années précédentes.

90 personnes accueillies dans ces ATR en 2019.

Tableau 26. Activité des ATR rattachés aux CSAPA d'Occitanie en 2019

	Nb de places	Nb de patients hébergés	Nb de personne par place	Durée moyenne d'un séjour (en jours)
AID 11	8	5	0,6	202
Intermède -11	12	21	1,8	196
Arpade -31	12	24	2,0	155
Clémence Isaure -31	10	15	1,5	398
Arc en ciel -34	6	8	1,3	264
Le Peyry - 46	8	17	2,1	170
Total*	56	90	1,6	188

* deux CSAPA n'ont pas renseigné cette partie

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019, ces ATR proposaient 56 places et ont accueilli 90 patients, soit une moyenne de 1,6 patient par place.

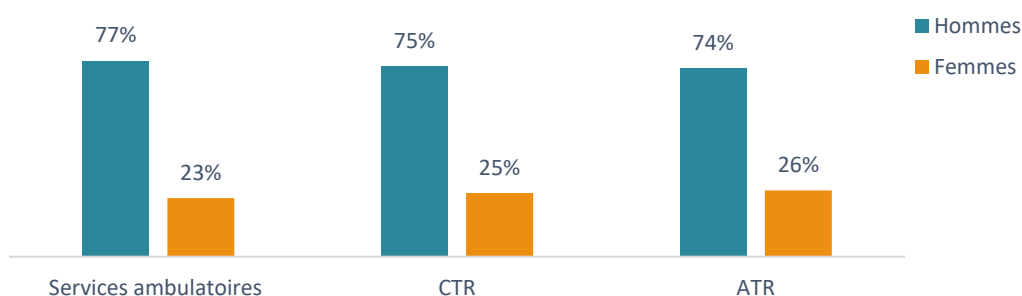
Le nombre de personnes hébergées par place disponible varie de 0,6 à 2,1 selon les ATR. Comme pour les années précédentes, on note qu'il n'y a qu'un seul dispositif (l'ATR rattaché au CSAPA de l'Aude AID 11) dans lequel l'ensemble des places disponibles n'ont pas été occupées.

La durée des séjours étant limitée à quelques mois, on compte une durée moyenne globale de 188 jours (6,3 mois) pour les 90 séjours effectués au cours de l'année 2019.

Toutefois, cette durée moyenne varie fortement en fonction des ATR : de 155 jours (environ 5 mois) à 398 jours (plus de 13 mois). Elle est généralement inférieure à 300 jours, à l'exception d'un ATR en Haute-Garonne où la durée moyenne des séjours a dépassé l'année (398 jours).

26 % des personnes reçues dans ces ATR sont des femmes

Graphique 11. Répartition des patients reçus dans les différents dispositifs des CSAPA d'Occitanie selon leur genre en 2019

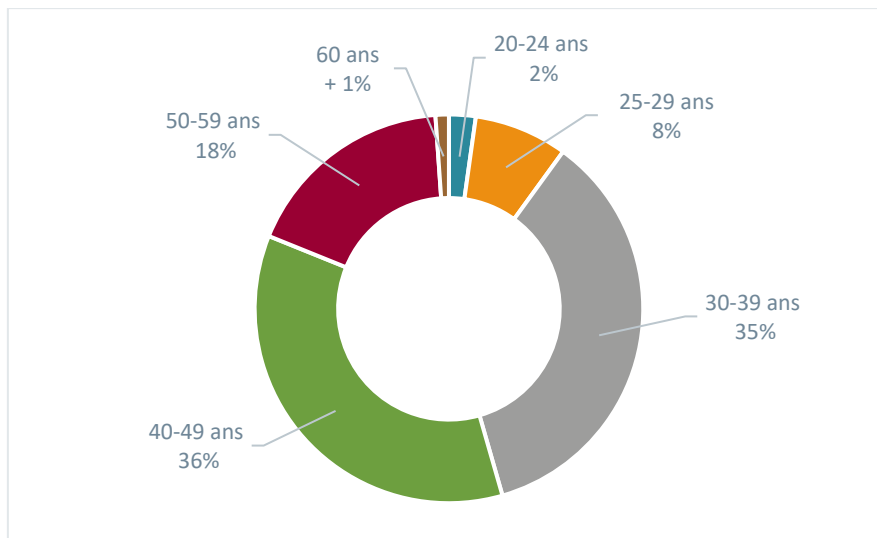


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019, les femmes représentent légèrement plus d'un quart des personnes accueillies dans les ATR (26 %), soit une part très proche de celle des femmes parmi les personnes reçues dans les CTR (25 %) et légèrement plus que dans les services ambulatoires des CSAPA (23 %).

La majorité des personnes hébergées sont âgées de 30 à 49 ans

Graphique 12. Répartition des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie selon leur âge en 2019



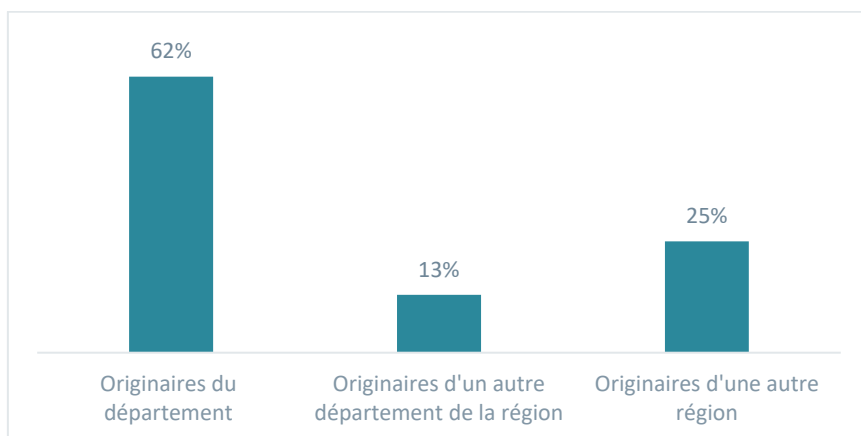
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Parmi les 90 patients reçus en ATR en 2019, plus de sept sur dix (71 %) sont âgés de 30 à 49 ans. On compte une part relativement importante de personnes âgées de plus de 50 ans (19 %) et près d'une personne sur dix est âgée de 25-29 ans (8 %). Seulement 2 % des patients accueillis sont âgés de 20 à 24 ans.

L'âge moyen des 90 patients reçus dans les ATR d'Occitanie est de 41,1 ans en 2019.

La grande majorité des patients sont originaires d'Occitanie

Graphique 13. Provenance des personnes reçues dans les ATR d'Occitanie en 2019



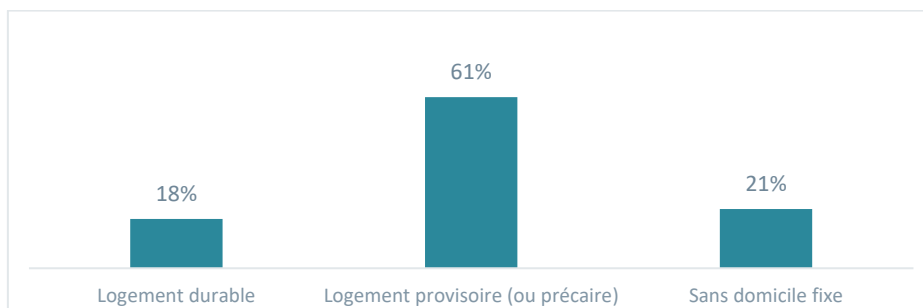
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREA-ORS OCCITANIE

Plus de six patients sur dix (62 %) sont originaires du département, 13 % sont originaires d'un autre département d'Occitanie et un quart viennent d'une autre région.

Ainsi, la part des Occitans accueillis est de 75 % en 2019.

Des patients en situation de précarité financière importante : plus de huit sur dix sont sans logement durable et plus des trois quarts vivent avec des minima sociaux.

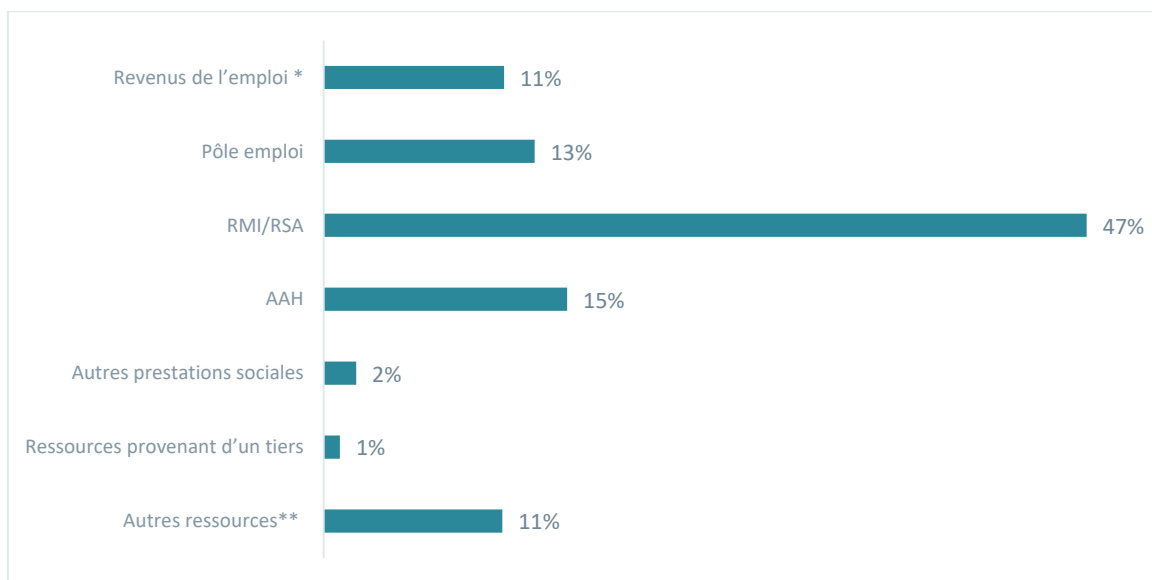
Graphique 14. Le logement des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Plus de huit personnes sur dix (82 %) reçues dans les ATR d'Occitanie n'ont pas de logement durable : 61 % sont dans des logements provisoires ou précaires et 21 % sont sans domicile fixe.

Graphique 15. Origines des ressources des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2019



* y compris retraites et pensions d'invalidité ** y compris les personnes sans revenu
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

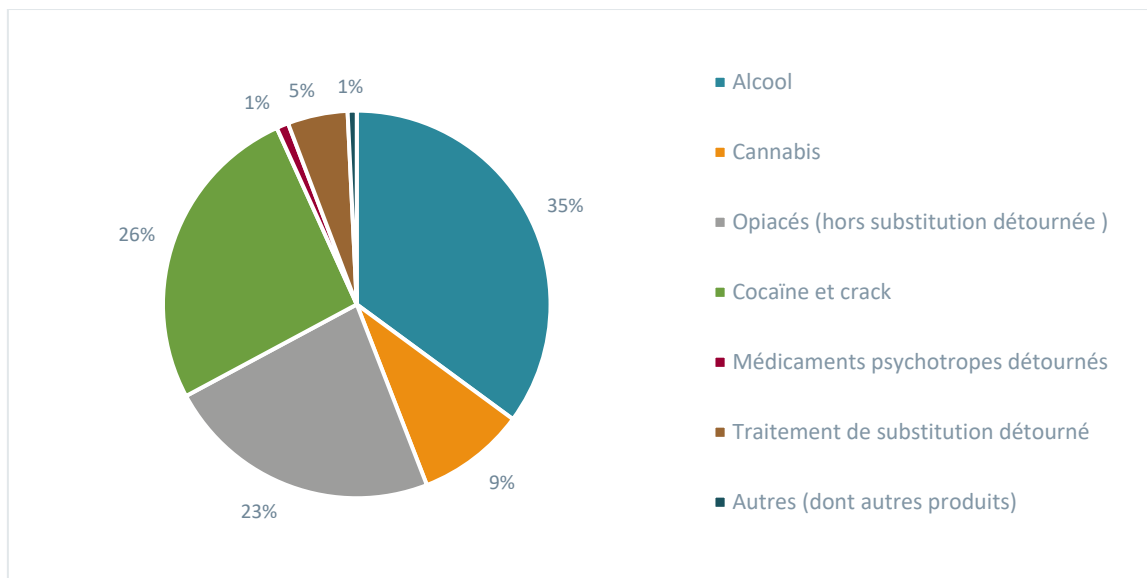
Plus des trois quarts (76 %) des patients reçus dans les ATR vivent de minima sociaux ou de prestations sociales.

Moins d'un quart (24 %) des patients ont des revenus liés à l'emploi (soit un salaire, une pension de retraite ou une pension d'invalidité, soit un revenu versé par Pôle emploi) ; cette part s'élève à 54 % parmi les personnes accueillies dans les services ambulatoires des CSAPA en 2019.

Soulignons que les ATR sont en lien étroit avec les établissements ambulatoires qui portent ces services. L'analyse des rapports d'activité ne permet pas d'aller plus loin dans l'étude de ces articulations. Un approfondissement serait pourtant nécessaire pour une meilleure compréhension des profils et des parcours des personnes reçues.

Pour plus d'un tiers des patients, la consommation excessive d'alcool est à l'origine de l'accueil en ATR en 2019.

Graphique 16. Répartition des personnes reçues selon les produits à l'origine de l'accompagnement en ATR en Occitanie en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Ensuite, trois autres produits sont à l'origine des demandes de prise en charge au sein des ATR d'Occitanie : la cocaïne (26 % des patients) et l'héroïne (23 %) puis, de façon moins fréquente, le cannabis qui concerne 9 % des patients accueillis.

Le détournement des traitements de substitution aux opiacés et le détournement de médicaments psychotropes comptent tous deux pour 6 % des causes de prise en charge (respectivement, 5 % et 1 %).

LES CENTRES THÉRAPEUTIQUES RÉSIDENTIELS (CTR)

Les centres thérapeutiques résidentiels (CTR) accueillent les personnes sevrées ou sous traitement de substitution durant 6 mois à un an, afin de les aider à stabiliser l'arrêt de leur(s) consommation(s) et à retrouver un équilibre.

La personne réapprend à vivre avec les autres, participe aux tâches de la vie quotidienne avec ses pairs (préparation des repas, entretien...). Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un projet thérapeutique propre à chaque lieu. Certains CTR ont une approche centrée sur les activités sportives, d'autres sur des activités comme l'élevage ou le jardinage. Les journées sont organisées entre des ateliers, des groupes de parole, et des temps libres ou d'accompagnement individuel. Les équipes qui interviennent dans ces lieux sont composées d'éducateurs, d'animateurs, de psychologues... afin de favoriser d'une part, le changement d'environnement et d'autre part, le choix d'un lieu selon son projet thérapeutique ; l'orientation en CTR est nationale.

En 2019 comme les années précédentes, on compte six centres thérapeutiques résidentiels (CTR) en Occitanie, répartis sur six départements :

- 2 dans le Gard
- 1 en Haute-Garonne
- 1 dans l'Hérault
- 1 dans le Lot
- 1 dans les Pyrénées-Orientales

Tableau 27. Capacité d'accueil et accueil dans les centres thérapeutiques résidentiels d'Occitanie en 2019

Structures	Nombre de places	Nombre de patients hébergés	Nombre de personnes par place
Blannaves - 30	23	57	2,5
Mas Saint Gilles - 30	35	69	2,0
En Boulou - 31	12	24	2,0
Le Kaléidoscope - 34	12	5	0,4
Le Peyry - 46	15	73	4,9
Le Ribéral L'Oliveiraie - 66	10	34	3,4
Total	107	262	2,4

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAMI-ORS OCCITANIE

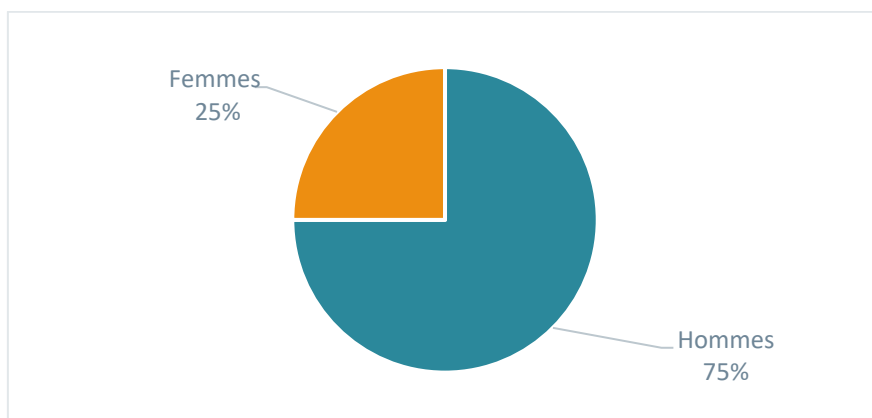
En 2019, les centres proposent un total de 107 places qui ont permis d'accueillir 262 personnes. Comme en 2018, on note que plus de la moitié des places en CTR de la région (54 %) se trouvent dans le département du Gard, les autres départements, y compris la Haute-Garonne et l'Hérault, ne proposent que de 10 à 14 % des places en 2019. Ainsi, le Gard a accueilli près de la moitié (48 %) des patients hébergés dans les CTR de la région.

Pour l'ensemble des CTR, chaque place a été occupée en moyenne 2,4 fois au cours de l'année. Ce nombre de personnes par place varie de 0,4 (dans l'Hérault) à 4,9 (dans le Lot) traduisant ainsi des durées moyennes de séjour très variables selon les dispositifs. Seul le dispositif de l'Hérault n'a pas été occupé dans sa totalité au cours de l'année.

Pour l'ensemble des dispositifs de la région, on peut estimer à 3,4 mois la durée moyenne des séjours, estimation qui, selon les CTR, varierait de 2,1 mois dans le dispositif de l'Hérault à 4,8 mois dans le dispositif de la Haute-Garonne.

75 % des personnes reçues sont des hommes et 25 % sont des femmes

Graphique 17. Répartition hommes/femmes au sein des CTR d'Occitanie en 2019

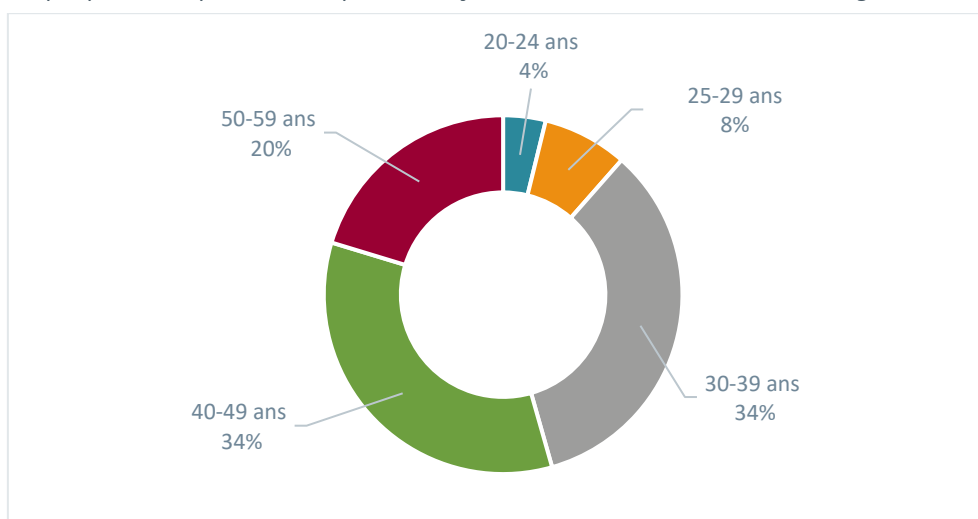


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Si la majorité des personnes accueillies dans les CTR sont des hommes, la part des femmes parmi les patients est plus élevée en 2019 (25 %) qu'en 2018 (20 %).

68 % des patients sont âgés de 30 à 49 ans.

Graphique 18. Répartition des patients reçus dans les CTR d'Occitanie selon l'âge en 2019



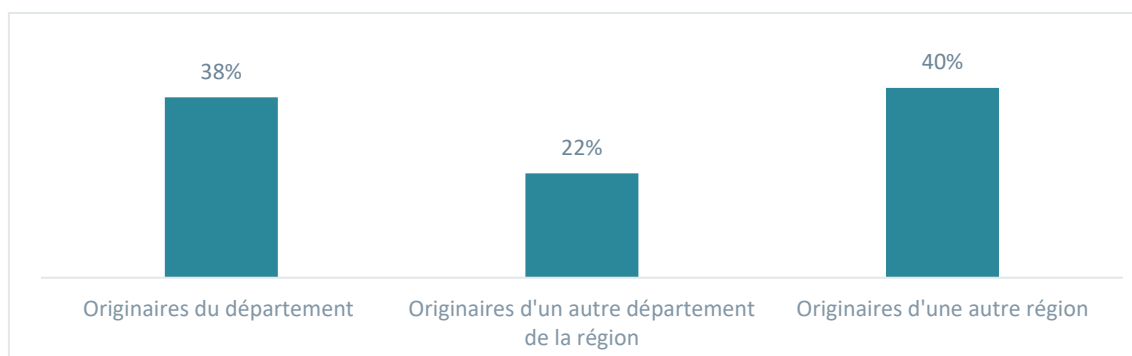
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

En 2019 comme en 2018, les personnes hébergées en CTR sont relativement âgées : plus d'une sur deux est âgée de 40 à 59 ans (54 %). Un tiers des personnes sont âgées de 30 à 39 ans (34 %) et seulement 12 % ont moins de 30 ans.

L'âge moyen des patients reçus dans les CTR d'Occitanie est de 41 ans en 2019 comme en 2018.

Six personnes accueillies sur dix sont des habitants d'Occitanie

Graphique 19. Répartition des personnes reçues dans les CTR d'Occitanie en 2019 selon leur lieu d'origine



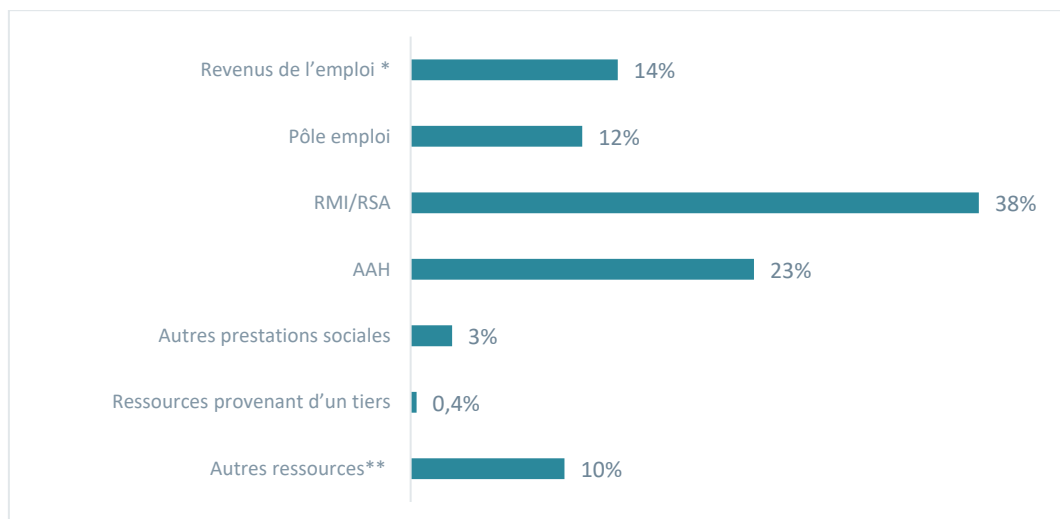
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Près d'une personne accueillie sur quatre dans les CTR est originaire du département (38 %) et deux sur dix sont originaires d'un autre département de la région (22 %). Ainsi en 2019, on compte 60 % d'Occitans parmi les personnes accueillies dans les CTR.

40 % des personnes accueillies dans les CTR d'Occitanie viennent d'une autre région. Cette part relativement importante de personnes non originaires de la région s'explique par le niveau d'orientation vers les CTR qui se fait non pas au niveau régional, mais au niveau national.

Comme pour les personnes accueillies dans les ACT, la majorité des personnes reçues dans les CTR sont en situation de précarité financière.

Graphique 20. Répartition des personnes reçues dans les CTR selon le type de ressources en 2019



* y compris retraites et pensions d'invalidité

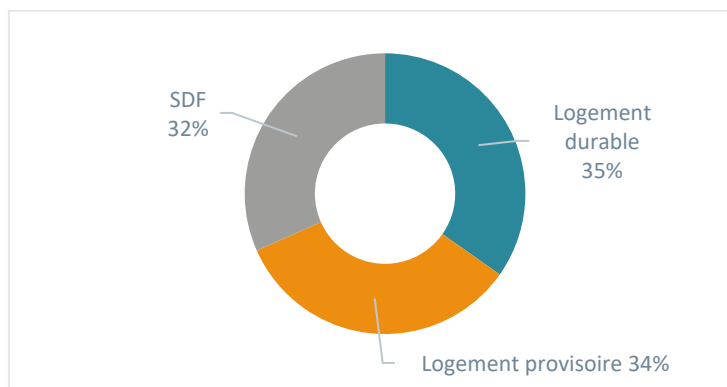
** y compris les personnes sans revenu

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Seulement 26 % des personnes accueillies dans un CTR ont des revenus liés à l'emploi (soit un salaire, une pension de retraite ou une pension d'invalidité, soit un versement de Pôle emploi) alors que cette part est de 54 % pour les personnes accueillies dans les services ambulatoires des CSAPA.

La majorité des personnes (64 %) vit avec des minima sociaux (61 %) ou des prestations sociales (3 %).

Graphique 21. Répartition des personnes reçues au sein des CTR d'Occitanie selon le type de logement en 2019



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Seulement 35 % des patients bénéficient d'un logement durable alors que 34 % vivent dans des logements précaires et que 32 % sont sans domicile fixe, part toutefois moins élevée qu'en 2018 (37 % SDF).

Plus de 99 600 consultations réalisées par les professionnels intervenant dans les CTR en 2019.

Tableau 28. Activités au sein des CTR selon les professionnels auprès des personnes accueillies en 2019

Professionnels	Consultations	Patients	Nombre moyen de consultations par patient
Médecins	2 994	229	13,1
Psychiatres	82	36	2,3
Infirmiers	68 834	214	321,7
Psychologues	2 188	248	8,8
Assistants Sociaux	3 935	114	34,5
Éducateurs Spécialisés	20 462	253	80,9
Animateurs	579	35	16,5
Autres	541	29	18,7
Total	99 615	1 158	86,0

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS OCCITANIE

Ce nombre important de consultations réalisées par l'ensemble des professionnels auprès des personnes accueillies dans les CTR reflète la dimension médico-psychosociale de ces dispositifs.

En effet, pour l'ensemble des professionnels intervenus dans l'année, on compte une moyenne d'environ 86 consultations par patient, suivi nettement plus important que celui des services ambulatoires où la moyenne est de 5 consultations par patient en 2019.

Ce sont les infirmiers et les éducateurs qui sont les plus mobilisés auprès des personnes reçues.

Comparé à 2018, on observe une forte augmentation du nombre de consultations (passant de 65 800 à 99 600, soit +51%) alors que le nombre de patients est relativement proche en 2019 (1 158) de celui de 2018 (1 162). Globalement, le nombre moyen de consultations par patient est donc passé d'environ 57 en 2018 à 86 en 2019.

Cette forte augmentation concerne essentiellement les consultations réalisées par les infirmiers dont le nombre est passé de 35 700 en 2018 à plus de 68 800 en 2019 (+93 %) ; elle concerne plus particulièrement le CTR du Mas Saint Gilles dans l'Aude, où le nombre de consultations a plus que doublé, passant de 31 119 en 2018 à 66 263 en 2019.

Ainsi, pour les infirmiers des CTR de la région, le nombre moyen de consultations par patient était d'environ 191 en 2018 et passe à environ 322 en 2019.

Ces données posent question et demandent à être confirmées lors des prochaines analyses.

LES FAMILLES D'ACCUEIL

Ce type d'aide repose sur l'hypothèse que le rythme et l'entourage d'une famille peuvent aider l'utilisateur à retrouver un équilibre et des repères après son sevrage. Les familles d'accueil sont souvent investies dans des activités associatives dans lesquelles le résident peut trouver sa place, se sentir utile. La personne dispose de son propre espace mais se conforme aux exigences de la vie de famille. La famille est formée et indemnisée. L'équipe du CSAPA coordinateur assure le suivi de la famille et de la personne accueillie.

Dans la région, 20 places de famille d'accueil sont déployées au sein de deux centres : Clémence Isaure (15 places) et Le Peyry (5).

En 2019, ces places ont concerné 31 personnes. Parmi elles, 10 % ont moins de 30 ans, 37 % ont entre 30 et 39 ans et 53 % ont plus de 40 ans.

Près de trois personnes sur dix accueillies dans les familles d'accueil sont des femmes (29 %).

5/ LES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES CSAPA OCCITANS

Pour la cinquième année consécutive, le CREAI-ORS Occitanie réalise l'analyse des rapports d'activité des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Les trois modalités d'intervention sont présentées dans ce dossier : les services ambulatoires, les consultations jeunes consommateurs et les services résidentiels.

Services Ambulatoires

37 services composent l'offre régionale sur l'ensemble des 13 départements.

Quelques chiffres clés pour l'année 2019 :

- 27 793 personnes sont reçues par l'ensemble des services
- 46 % sont des nouveaux patients
- 76 % des personnes reçues sont des hommes
- 51 % des personnes de la file active ont un âge compris entre 30 et 50 ans
- 44 % des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie ont des revenus
- 83 % des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent vivre dans un logement durable
- 43 % des demandes sont en lien avec des problèmes d'alcool
- 1 773 patients ont initié un sevrage en 2019, soit 6,4 % des personnes accueillies
- 104 900 seringues ont été distribuées par les CSAPA (près de 4 fois plus qu'en 2018)
- 258 ETP des fonctions d'interventions (4 ETP de plus qu'en 2018) pour 261 076 consultations réalisées (en baisse de 17 %)
- 1 012 euros est le coût médian par personne accompagnée (en hausse de 39 euros).

Consultations Jeunes Consommateurs

28 Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) sont portées administrativement par des CSAPA en Occitanie. Les CJC portées administrativement par un établissement sanitaire ne sont pas prises en compte.

Quelques chiffres clés pour l'année 2019 :

- 2 377 jeunes de moins de 25 ans ont été reçus (minimum car 2 CJC non renseignés)
- 669 personnes de l'entourage ont été reçues (minimum car 2 CJC non renseignés)
- 2 CJC reçoivent plus de 200 jeunes alors que 15 CJC en reçoivent moins de 100
- 8 jeunes sur 10 sont reçus seuls (84 %)
- 57 % des demandes concernent le cannabis
- 22,6 ETP interviennent dont 9,5 ETP de psychologues et 6,4 ETP d'éducateurs

Services Hébergement

- Les six ATR qui ont rempli le questionnaire sont dotés de 56 places et ont reçu 90 personnes en 2019, pour un total de 16 929 jours d'hébergement.
- Les 107 places des CTR d'Occitanie ont reçu 262 personnes en 2019.

6/ LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

Les tableaux

Tableau 1. Caractéristiques de la file active des CSAPA d'Occitanie en 2019.....	4
Tableau 2. File active des CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 et pourcentage d'évolution.....	4
Tableau 3. Nombre et file active des CSAPA dans les départements d'Occitanie en 2019.....	5
Tableau 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon le département et selon leurs ressources en 2019 (n=24 650).....	8
Tableau 5. Répartition des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie selon leur type de logement et selon le département en 2019 (n=25 356).....	9
Tableau 6. Répartition des personnes reçues dans les 37 CSAPA ambulatoires d'Occitanie selon leur logement et par type d'établissement en 2019 (n=25 356).....	10
Tableau 7. Répartition des personnes reçues au sein des CSAPA selon l'origine de l'orientation en 2019.....	10
Tableau 8. Part des personnes orientées par les services de la justice dans les CSAPA d'Occitanie en 2019.....	11
Tableau 9. Nombre de personnes de l'entourage accueillies en 2019 et part de cet accueil dans l'activité des CSAPA, selon leur spécialité.....	13
Tableau 10. Répartition des personnes de l'entourage des patients reçues dans les CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 selon les professionnels.....	13
<i>Tableau 11. Nombre de personnes de l'entourage des patients reçues et part de cet accueil dans la file active globale des CSAPA Ambulatoires d'Occitanie en 2019.....</i>	<i>14</i>
Tableau 12. Répartition des produits à l'origine de la prise en charge selon les spécialités des CSAPA ambulatoires en Occitanie en 2019.....	16
Tableau 13. Nombre et part des ETP au sein des 37 CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2018 et 2019.....	17
Tableau 14. L'activité des professionnels (hors fonctions support) au sein des CSAPA d'Occitanie et leur évolution entre 2018 et 2019.....	18
Tableau 15. Les ETP des professionnels intervenant au sein des différents CSAPA d'Occitanie en 2019.....	19
Tableau 16. Les stratégies de sevrage au sein des centres CSAPA en ambulatoire en 2019.....	20
Tableau 17. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le type de traitement et selon le type de CSAPA ambulatoire, en Occitanie en 2019.....	21
Tableau 18. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le département d'implantation des CSAPA d'Occitanie en 2019.....	22
Tableau 19. Pourcentage de personnes dépistées parmi les personnes reçues au sein des CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019 selon le type de dépistage.....	22
Tableau 20. Nombre de jeunes consommateurs et de personnes de l'entourage reçus dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019.....	25
Tableau 21. Les jeunes consommateurs reçus et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019.....	27
Tableau 22. Les personnes de l'entourage reçues et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2019.....	28
Tableau 23. Répartition des produits considérés comme les plus dommageables consommés par les jeunes reçus dans les CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2018 et en 2019.....	29
Tableau 24. Répartition des jeunes consommateurs ayant consulté dans une CJC d'Occitanie portée par les CSAPA, selon le type d'orientation en 2019.....	30
Tableau 25. La répartition des ETP par profession dans les CJC d'Occitanie portée par les CSAPA en 2019.....	30
Tableau 26. Activité des ATR rattachés aux CSAPA d'Occitanie en 2019.....	33
Tableau 27. Capacité d'accueil et accueil dans les centres thérapeutiques résidentiels d'Occitanie en 2019.....	37
Tableau 28. Activités au sein des CTR selon les professionnels auprès des personnes accueillies en 2019.....	40

Les figures

Graphique 1. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA d'Occitanie en 2019 selon leur âge.....	6
Graphique 2. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA selon leur âge et selon le type de dispositif en 2019	7
Graphique 3. Estimation des taux de personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie par département pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2019	7
Graphique 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon leurs ressources et selon le type d'établissement en 2019 (n=24 650)	9
Graphique 5. Produit le plus dommageable déclaré par les patients reçus en CSAPA en 2019	15
Graphique 6. Part des produits à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA* d'Occitanie en 2019	16
Graphique 7. Répartition des patients accueillis selon leur usage des drogues par voie veineuse en 2019	17
Graphique 8. Activité des professionnels intervenant au sein des CSAPA d'Occitanie en 2019	20
Graphique 9. Coût annuel moyen par patient reçu dans les services CSAPA Ambulatoires d'Occitanie en 2019 (en euros)	23
Graphique 10. Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des CJC portées par les CSAPA en d'Occitanie en 2019	26
Graphique 11. Répartition des patients reçus dans les différents dispositifs des CSAPA d'Occitanie selon leur genre en 2019	33
Graphique 12. Répartition des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie selon leur âge en 2019	34
Graphique 13. Provenance des personnes reçues dans les ATR d'Occitanie en 2019.....	34
Graphique 14. Le logement des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2019.....	35
Graphique 15. Origines des ressources des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2019.....	35
Graphique 16. Répartition des personnes reçues selon les produits à l'origine de l'accompagnement en ATR en Occitanie en 2019.....	36
Graphique 17. Répartition hommes/femmes au sein des CTR d'Occitanie en 2019	38
Graphique 18. Répartition des patients reçus dans les CTR d'Occitanie selon l'âge en 2019	38
Graphique 19. Répartition des personnes reçues dans les CTR d'Occitanie en 2019 selon leur lieu d'origine	39
Graphique 20. Répartition des personnes reçues dans les CTR selon le type de ressources en 2019	39
Graphique 21. Répartition des personnes reçues au sein des CTR d'Occitanie selon le type de logement en 2019	40

Les cartes

Carte 1. Cartographie des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2019	3
Carte 2. Cartographie des services CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2018	24